

Au croisement des savoirs

Cahier nº 2019-04

La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec

Une enquête exploratoire à Chibougamau

Ioana Comat, Carole Lévesque et Jo-Ann Toulouse

Montréal 2019





Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones





Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs

Cahier ODENA nº 2019-04.

Titre : La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Une enquête exploratoire à

Chibougamau

Auteures : Ioana Comat, Carole Lévesque et Jo-Ann Toulouse

Éditeur : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples

autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Lieu de publication : Montréal

Date : 2019

Ioana Comat

Associée de recherche, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Carole Lévesque

Professeure titulaire, INRS, Centre Urbanisation Culture Société. Directrice de DIALOG

Jo-Ann Toulouse

Directrice générale, Centre d'amitié eenou de Chibougamau

Diffusion

DIALOG. Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones Institut national de la recherche scientifique Centre Urbanisation Culture Société 385, rue Sherbrooke Est Montréal, Québec, Canada H2X 1E3 reseaudialog@ucs.inrs.ca

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

85, boul. Bastien, suite 100

Wendake, Québec, Canada G0A 4V0

infos@rcaaq.info

Organisme subventionnaire

L'Alliance de recherche ODENA est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Université d'accueil du Réseau DIALOG et de l'Alliance de recherche ODENA



ISSN : 2291-4161 (imprimé) ISSN : 2291-417X (en ligne)

Dépôt légal : 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



L'Alliance de recherche ODENA, à l'avant-garde de l'innovation sociale, offre des avenues alternatives dans la compréhension et la réponse aux défis individuels et sociétaux des Premiers Peuples au sein des villes du Québec. Elle réunit des représentants de la société civile autochtone et des chercheurs universitaires engagés dans une démarche de coconstruction des connaissances afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones des villes et de renouveler les relations entre les Premiers Peuples et les autres citoyens du Québec dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

ODENA est une initiative conjointe de *DIALOG — Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones* et du *Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.* ODENA vise à soutenir le développement social, économique, politique et culturel de la population autochtone des villes québécoises et à mettre en valeur l'action collective des centres d'amitié autochtones du Québec. Depuis 2014, les travaux d'ODENA se déploient également à l'échelle nationale et internationale. Cette alliance privilégie la recherche de proximité, la transmission et la mobilisation des connaissances, le partage continu des savoirs et leur inscription directe dans les initiatives de reconstruction sociale mises de l'avant par les instances autochtones concernées. ODENA a été mise sur pied en 2009 dans le cadre du Programme des Alliances de recherche universités-communautés du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). L'Alliance de recherche ODENA souscrit pleinement aux objectifs du réseau DIALOG:

- CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE ET AU MAINTIEN D'UN DIALOGUE ÉTHIQUE, novateur et durable entre l'université et les instances et communautés autochtones afin de dynamiser et de promouvoir la coproduction des connaissances et la recherche interactive et collaborative.
- DÉVELOPPER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION des réalités historiques, sociales, économiques, culturelles et politiques du monde autochtone, des enjeux contemporains et des relations entre Autochtones et non-Autochtones en misant sur la coconstruction des connaissances et en favorisant la prise en compte des besoins, savoirs, pratiques, perspectives et approches des Autochtones en matière de recherche et de politiques publiques.
- SOUTENIR LA FORMATION ET L'ENCADREMENT des étudiants universitaires, et plus particulièrement des étudiants autochtones, en les associant aux activités et réalisations du réseau et en mettant à leur disposition des programmes d'aide financière et des bourses d'excellence.
- PARTICIPER À L'ENRICHISSEMENT, AU PERFECTIONNEMENT ET À LA MISE EN ACTION des compétences des acteurs autochtones en matière de recherche sociale et environnementale et de mobilisation des connaissances.
- ACCROÎTRE L'IMPACT INTELLECTUEL, SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL de la recherche relative aux Peuples autochtones en développant de nouveaux outils de connaissance interactifs, participatifs et pédagogiques, et en multipliant les initiatives de diffusion, de partage, de transmission et de mobilisation des connaissances afin de faire connaître et de mettre en valeur ses résultats et ses avancées au Québec, au Canada et à travers le monde.

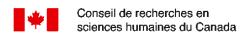




Table des matières

Liste	des acronymes	iii
Intro	duction	1
b) É c) C d) C	ature de l'enquête léments de problématique onsidérations éthiques et méthodologiques ontenu du rapport	. 1 4 7
Secti	on 1. Mise en contexte	8
1.1	La ville et la région environnante	8
1.2	Organisations autochtones visant la population crie à Chibougamau	9
1.3	Organisations visant la population démunie dans la ville	12 13 13 14
Secti	on 2. La condition itinérante des personnes autochtones : une réalité peu visible mais lourd d'impacts	
2.1	Agir sur une réalité qu'on ne voit pas 2.1.1 Des besoins qui échappent à l'offre locale de services 2.1.2 L'impact des variations saisonnières 2.1.3 Le poids de la pauvreté 2.1.4 Le cas particulier des femmes 2.1.5 Les effets indirects de la crise régionale du logement	16 16 17 18
2.2	Caractérisation des trajectoires des personnes autochtones en situation d'itinérance	23 24 25 26
Secti	on 3. Agir sur les trajectoires des personnes autochtones en situation d'itinérance à Chibougamau	29
3.1	Accéder aux services d'aide et d'accompagnement à travers la mobilité	29 30 31
3.2	Les limites de l'offre de services existante	

	3.2.2	L'engorgement des services	34
	3.2.3	L'effet des « portes tournantes »	36
	3.2.4	La nécessité d'élaborer une solution d'hébergement de transition stable	37
3.3	Des serv	vices culturellement orientés et signifiants : entre difficultés et bienfaits	38
	0.0.1	adéquats	.38
	3.3.2	Une barrière culturelle renforcée par la barrière linguistique	40
	3.3.3	La promotion des réalités autochtones au travers de la sensibilisation culturelle	
	3.3.4	Un projet-pilote : le poste d'agente de liaison crie du CRSSSBJ	42
Со	nclusion : de	éfis et pistes d'action	.44
a)	Que retient-	on de cette enquête exploratoire	44
		nins emprunter pour reconfigurer l'offre de services à Chibougamau	
		rgissement des services actuels	
		boration d'une stratégie intégrée de cohabitation harmonieuse	
	,		
Bib	liographie		50
		Tableau	
T - '	blan4	Liste des appaisance formant le filet communication de Ohil e com	40
ıaı	bleau 1	Liste des organismes formant le filet communautaire de Chibougamau	. 12



Liste des acronymes

CAEC Centre d'amitié eenou de Chibougamau

CAAVD Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

CBJNQ Convention de la Baie-James et du Nord québécois

CBHSSJB Cree Board of Health and Social Services of James Bay

CCSSSBJ Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

CERP Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et

certains services publics

CJEJ Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie

CMC Community Miyupimaatisiiun Centre

CSC Commission scolaire crie

CRSSSBJ Centre régional de santé et de service sociaux de la Baie-James

CWEIA Cree Women of Eeyou Ishtchee Association

DYP Department of Youth Protection

MSSSQ Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

OMH Office municipal de l'Habitation

PSOC Programme de soutien aux organismes communautaires

SAA Secrétariat aux affaires autochtones
SAC Services aux Autochtones Canada

SQ Sureté du Québec

SPC / CPS Service aux patients cris / Cree Patient Services

TCVCCC Table locale de concertation en violence conjugale de Chibougamau-

Chapais



Introduction

a) Nature de l'enquête

Le présent document fait état des résultats d'une enquête exploratoire sur la condition itinérante des personnes autochtones dans la ville de Chibougamau. Cette enquête a été réalisée à la demande du Centre d'amitié eenou de Chibougamau (CAEC) par une équipe de l'Alliance de recherche ODENA dans la foulée des travaux antérieurs de l'Alliance en lien avec ce phénomène : Lévesque, Comat *et al.* 2018a, Lévesque, Comat *et al.* 2018b, Lévesque et Turcotte 2010, Lévesque *et al.* 2011, Lévesque *et al.* 2015a, Perreault *et al.* 2010, Turcotte *et al.* 2015¹. Trois objectifs en particulier ont orienté les travaux à Chibougamau :

- décrire les services publics et communautaires auxquels la personne autochtone en situation d'itinérance a recours en fonction de ses besoins, ses attentes et ses aspirations;
- fournir un premier profil de la population autochtone en situation d'itinérance à Chibougamau;
- identifier des pistes d'action favorisant une meilleure convergence des services offerts et des besoins locaux en matière d'itinérance.

b) Éléments de problématique²

Les travaux de recherche effectués au cours de la dernière décennie par l'équipe de l'Alliance ODENA à propos de la condition itinérante parmi la population autochtone ont également conduit à revoir les cadres conceptuels et les catégories auxquels chercheurs/chercheures et acteurs/actrices institutionnels ont recours lorsque sont abordées les causes et les manifestations de cette condition. Ce travail est loin d'être unique, une importante littérature scientifique nationale et internationale a aussi été produite à ce sujet, notamment depuis le début des années 2000³.

Il ressort clairement que la condition itinérante, lorsqu'elle est le fait de personnes autochtones, ne présente pas les mêmes caractéristiques, voire les mêmes expressions, que dans le cas de personnes non autochtones. La définition produite en 2012 par le Aboriginal Standing Committee on Housing and Homelessness (ASCHH), et reprise par Thistle en 2017, résume bien ces particularités.

L'itinérance autochtone est une condition humaine qui correspond aux personnes, familles ou communautés des Premières Nations, Métis et Inuit qui n'ont pas de logement stable, permanent et approprié, ou qui n'ont pas la chance, les moyens ou la capacité de s'en procurer un dans l'immédiat. L'itinérance autochtone, contrairement à la définition coloniale, ne se définit pas par l'absence d'un toit ou d'une habitation physique; elle doit plutôt être appréhendée et comprise à travers plusieurs conceptions autochtones du monde. Ces dernières renvoient aux personnes, familles et communautés qui

Les travaux de recherche de l'Alliance ODENA sont financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)

Les renseignements reproduits dans cette sous-section sont extraits des travaux antérieurs de l'Alliance ODENA: Lévesque et Comat et al. 2018a, Lévesque et Comat et al. 2018b, Lévesque et Turcotte 2010, Lévesque et al. 2015a.

³ Voir, entre autres, Christensen 2017; Lévesque et al. 2015a; Peters et Christensen 2016; Thistle 2017.

sont à l'écart ou privées de leurs terres, de l'eau, des espaces, des membres de leur famille, de leur parenté, des uns et des autres, des animaux, de leur culture, de leur langue et de leur identité. De façon plus importante, les personnes autochtones qui vivent ces types d'itinérance sont dans l'impossibilité de se reconnecter culturellement, spirituellement, émotionnellement ou physiquement avec leur identité autochtone ou de reconstruire le type de relations qu'elles entretenaient auparavant. (ASCHH 2012, cité par Thistle 2017: 6; notre traduction)

De ce fait, la condition itinérante parmi la population autochtone appelle des actions et des solutions distinctes, que ce soit en matière de prévention, d'accompagnement, d'intervention ou de suivi. Toutefois, ce constat ne fait pas nécessairement l'unanimité: pour plusieurs (intervenants/intervenantes, décideurs, chercheurs/chercheures), l'itinérance est en quelque sorte une condition commune à des individus, hommes et femmes, jeunes et aînés, qui n'ont pas de lieu où résider et qui vivent dans la rue dans un état de dénuement personnel et de désaffiliation sociale, et cela, quelle que soit la provenance ethnique ou culturelle des personnes concernées.

S'il est certain que les personnes autochtones font aussi face à des situations qui, de l'extérieur, présentent des similarités avec celles vécues par des personnes non autochtones, l'état des connaissances actuelles, incluant les travaux réalisés par l'Alliance ODENA dans la métropole montréalaise et dans la ville de Val-d'Or, démontre clairement que dans le cas des personnes autochtones, les conditions préalables, les trajectoires, le rapport à l'idée d'un chezsoi propre, la manière de s'approprier la rue ou de la fuir le cas échéant, les relations qu'on y développe et entretient avec ses collègues ou avec les intervenants/intervenantes, la réponse aux services et aux programmes offerts par les organismes publics et, plus globalement, leurs besoins et leurs aspirations relèvent d'un autre univers de significations, de principes de vie, de comportements personnels et collectifs et de pratiques sociales.

Pour les besoins du présent rapport, sont reprises dans les encadrés qui suivent des informations mises au jour à l'occasion des travaux antérieurs de l'Alliance afin de distinguer trois types de situations ou de manifestations qui traduisent des réalités spécifiques au monde autochtone⁴: l'itinérance littérale, la mouvance circulaire et l'itinérance cachée (Lévesque et Comat *et al.* 2018a, Lévesque Comat *et al.* 2018b, Lévesque et Turcotte 2010, Lévesque *et al.* 2015, Turcotte *et al.* 2015). Bien que le but de l'équipe de recherche n'ait pas été de tenter de repérer ces types particuliers de manifestations au sein de la condition itinérante (étant donné l'approche inductive adoptée), le fait de les définir a permis de mieux contextualiser l'information recueillie lors des diverses enquêtes, incluant les travaux réalisés à Chibougamau.

Une quatrième manifestation (l'itinérance spirituelle) de la condition itinérante en contexte autochtone s'ajoute habituellement aux trois dimensions retenues dans le cadre de cette étude exploratoire. Cette notion fait référence aux fondements de ce qui constitue un chez-soi chez un individu; elle rejoint en quelque sorte l'idée

2

-

de l'itinérance littérale.

Itinérance littérale

L'itinérance littérale désigne un état de dénuement multifactoriel et multiscalaire qui déborde le fait de ne pas avoir de toit ou de logement à soi. En effet, dans la foulée des travaux de McIntosh (2005) chez les Maoris de Nouvelle-Zélande et de Memmott *et al.* (2003) en Australie, le manque (la négation) n'est pas qu'affaire matérielle, il est aussi affaire d'espace et de lieu : la personne itinérante n'a pas de « place », elle n'a pas d'ancrage social, économique, territorial ou culturel. L'adjectif « littéral » permet d'appréhender la condition itinérante dans sa globalité (Lévesque *et al.* 2015a). Ainsi, il ne faut pas confondre « itinérance littérale » et « itinérance chronique » à laquelle on réfère habituellement lorsque l'on désigne les personnes qui n'ont pas de logement depuis une grande période de temps, manifestation qui s'inscrit donc dans la durée. La distinction à l'œuvre avec l'idée d'itinérance littérale fait en sorte que l'accent soit placé sur la personne dans son intégralité et non sur sa seule condition matérielle.

Mouvance circulaire

Autant au Canada qu'aux États-Unis, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, la population autochtone est beaucoup plus mobile que n'importe quel autre groupe social. Plusieurs auteurs/auteures parlent d'hypermobilité (Distasio et al. 2005, Frideres et Gadacz 2008, Peter et Robillard 2009). Le fait de vivre au sein d'une réserve (communauté territoriale) ou d'un village nordique qui, par définition, engendre une concentration de personnes à l'intérieur d'un territoire donné aux frontières déterminées, contribue à façonner des dynamiques particulières de circulation et de mobilité entre l'intérieur du lieu de résidence et son environnement extérieur. Les rapports à l'espace se modulent donc suivant des logiques historiques, géographiques et spatiales singulières et spécifiques au monde autochtone. Il arrive que cette mobilité caractéristique soit exacerbée lorsque la personne est démunie, désœuvrée ou qu'elle est en perte de repères sociaux et personnels. Commence alors une spirale déstabilisante entre deux ou plusieurs lieux, une dynamique résidentielle, géographique et sociale faite d'attraits et de fuites, de potentialités et de contraintes, appelée push and pull factors dans la littérature anglophone.

Itinérance cachée

De manière générale, l'itinérance cachée (parfois appelée itinérance voilée ou itinérance invisible, voire *couchsurfing*) renvoie dans la littérature à la situation vécue par les personnes qui, ne disposant pas d'un lieu de résidence propre, vivent temporairement chez des membres de leur famille ou chez des amis (Distasio *et al.* 2005, Memmott *et al.* 2003). Elle est alors une conséquence directe du manque de logements, de leur surpeuplement, ou de leur mauvaise condition, et peut affecter autant les hommes que les femmes, autant les enfants et les jeunes que les aînés/aînées (Birdsall-Jones *et al.* 2010, Lévesque *et al.* 2015a). Bien qu'elle puisse évidemment être le fait de personnes non autochtones, l'itinérance cachée prend une portée différente dans un contexte autochtone où le soutien de la famille étendue et du réseau social demeure une composante élémentaire du système de valeurs et d'entraide qui se déploie lorsque l'un des membres éprouve des difficultés.

c) Considérations éthiques et méthodologiques

• Éthique de la recherche avec les peuples autochtones

À l'instar de tous les travaux de recherche et de coproduction des connaissances réalisés au sein de l'Alliance ODENA (Lévesque et al. 2015 b), les principes de la recherche avec les Peuples autochtones tels qu'énoncés au chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois Conseils en matière d'Éthique de la recherche avec des êtres humains (la recherche visant les Premières nations, les Inuit ou les Métis du Canada⁵) ont été appliqués de manière respectueuse et responsable dans le cadre de l'enquête réalisée à Chibougamau. L'équipe notamment travaillé étroite collaboration chercheures en représentants/représentantes du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau (CAEC), étant donné le rôle joué par cet organisme auprès des personnes autochtones de la ville. Par ailleurs, de nombreuses autres instances de services non autochtones établies dans la ville ont également fait profiter l'équipe de leur expertise, notamment le refuge L'Aquarelle, le centre d'hébergement Maison Oxygène Raymond Ross du Réseau Hommes-Québec - Baie-James (également mentionné en tant que « Maison Ross » en vue d'alléger le texte), la Sûreté du Québec ou encore le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ).

L'équipe a aussi intégré à sa démarche les valeurs de respect, d'équité et de réciprocité telles que définies dans le Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador⁶. Le projet a également obtenu un certificat d'éthique (CER) de la part du Comité d'éthique de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), conformément aux dispositions de sa politique interne d'éthique en recherche avec des êtres humains⁷. De plus, l'équipe des chercheurs/chercheures souscrit aux principes et aux valeurs du Fonds de recherche du Québec (FRQ) en matière de conduite responsable en recherche⁸, de même qu'aux lignes directrices du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) en matière de recherche autochtone⁹.

Déroulement de l'enquête et procédures méthodologiques

La présente enquête exploratoire s'est échelonnée sur une période de six mois à l'hiver et au printemps 2019. Plusieurs rencontres et visites exploratoires avaient au préalable permis de prendre connaissance du projet porté par les acteurs/actrices du CAEC. Dans un premier temps, l'équipe de recherche a passé en revue diverses sources documentaires et statistiques pertinentes, et ce, à différentes échelles (locale, régionale, provinciale). Cette première étape a permis d'identifier les similarités et les spécificités caractéristiques du contexte urbain de Chibougamau. Parallèlement, au cours de cette période, ont été mis au point les outils méthodologiques nécessaires à la collecte des données : feuillet d'information, formulaires de consentement et engagement de confidentialité, grille thématique pour la réalisation des

⁵ Disponible en ligne: http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2-2014/EPTC_2_FINALE_Web.pdf

http://www.apnql-afnql.com/fr/publications/pdf/Protocole-de-recherche-des-Premieres-Nations-au-Quebec-Labrador-2014.pdf

⁷ http://www.inrs.ca/recherche-valorisation/ethique-recherche

⁸ http://www.frqsc.gouv.qc.ca/ethique/conduite-responsable-en-recherche

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au sujet/policies-politiques/statements-enonces/aboriginal research-recherche_autochtone-fra.aspx

entretiens semi-dirigés, canevas destinés à orienter les groupes de discussion, lettres d'invitation pour les activités de groupe.

La collecte des données qualitatives a été effectuée à l'occasion de deux séjours successifs à Chibougamau. Ont été rencontrés des intervenants/intervenantes œuvrant auprès de personnes autochtones en situation d'itinérance ainsi que les personnes en situation d'itinérance actuelle ou passée. Plus d'une vingtaine ont été rencontrées, collectivement ou individuellement. Globalement, lors des phases de travail de terrain, l'équipe a eu recours à plusieurs procédures méthodologiques, soit :

- deux groupes de discussion distincts réunissant, d'une part, les acteurs/actrices organisationnels du milieu (nbre = 10) et, d'autre part, des personnes autochtones en situation d'itinérance ou ayant déjà vécu cette condition (nbre = 6);
- des entretiens semi-dirigés réalisés avec différents acteurs/actrices issus du secteur public ou communautaire de Chibougamau (nbre = 10);
- des entretiens informels avec diverses personnes parmi lesquelles des citoyens/citoyennes non autochtones de Chibougamau ainsi que des personnes autochtones ayant réussi à sortir de la condition itinérante (nbre : 5);
- des séances d'observation qui se sont déroulées à plusieurs reprises au CAEC ainsi que dans l'espace urbain chibougamois en général (centre-ville).

Les participants/participantes du premier groupe de discussion ont tous été invités à participer à l'activité à la demande de la directrice du CAEC (recrutement par aiguillage), alors que les participants/participantes du second groupe ont fait l'objet d'un recrutement *in situ*, soit à travers différents organismes communautaires qu'ils/elles fréquentent. Ces deux stratégies de recrutement ont également été employées pour rejoindre les personnes avec lesquelles ont été réalisés des entretiens individuels.

• Les groupes de discussion

Deux canevas thématiques distincts ont structuré la tenue des groupes de discussion successivement réalisés le 14 février 2019 et le 6 mars 2019. La conception de ces outils, avant même leur utilisation, a reposé sur plusieurs étapes de réflexion, d'échange, d'analyse et de validation avec la direction du CAEC.

Groupe de discussion réunissant les représentants/représentantes des organisations locales

Le premier groupe de discussion a rassemblé des acteurs/actrices de différentes organisations, Cris et Jamésiens, issus de plusieurs horizons professionnels, tels que le milieu de la santé (CRSSSBJ), les autorités policières (SQ), l'Association des femmes cries d'Eenou Istchee (Cree Women of Eeyou Ishtchee Association, CWEIA), ou provenant de plusieurs organisations communautaires locales telles que le Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie (CJEJ), le CAEC ou encore la Corporation le Zéphir. L'objectif de cette activité collective a été de faciliter le partage des connaissances et des perceptions des participants/participantes à propos des manifestations éventuelles du phénomène de l'itinérance à Chibougamau. Pour ce faire, les discussions structurant l'activité, tenue sur une journée, ont été organisées en trois volets faisant suite à l'introduction de l'activité.

Volet 1 : la première phase s'est articulée autour de la présentation des organismes d'affiliation et des services offerts. Cette phase a contribué à construire une compréhension partagée par les acteurs/actrices présents en fonction de leur domaine d'action respectif, ce qui a servi de base pour la suite du dialogue. Il est clairement apparu que la plupart des organismes représentés comptaient parmi leur usagers/usagères une proportion plus ou moins grande de personnes autochtones sans que ce fait soit pour autant connu de leurs partenaires locaux, également représentés.

Volet 2 : la deuxième partie des échanges a permis de circonscrire quelque peu la population des usagers/usagères en situation d'itinérance. Parce que l'objectif était de mieux identifier les spécificités de la condition itinérante lorsqu'elle est vécue par les personnes autochtones, le profil des usagers/usagères concernés (âge et sexe, lieu d'origine, durée de la résidence à Chibougamau), mais surtout leurs besoins, ont occupé une large partie des échanges. Ainsi, la complexité inhérente à la condition des personnes autochtones en comparaison des personnes non autochtones vivant la même condition ainsi que le type de services vers lesquels se tournent préférablement ces groupes ont occupé une large place dans les échanges.

Volet 3 : la troisième partie de la rencontre a permis aux différents acteurs/actrices d'exprimer leurs propres demandes dans l'optique de répondre plus adéquatement aux besoins des personnes autochtones en situation d'itinérance. Cette dernière étape a été l'occasion de mettre au jour non seulement des obstacles se dressant dans le cadre de leur pratique respective mais également les initiatives ayant déjà fait leurs preuves. La discussion s'est ainsi soldée par un partage des suggestions, voire d'éventuelles pistes d'action, afin de renforcer l'action de lutte locale contre le phénomène de l'itinérance parmi la population autochtone.

• Groupe de discussion réunissant des personnes ayant déjà été ou étant présentement en situation d'itinérance

Le second groupe de discussion a adopté un mode plus flexible que le premier. L'objectif était de réunir les conditions propices à un partage de l'expérience de personnes qui se retrouvaient en situation d'itinérance au moment de l'exercice, ou qui avaient été aux prises avec cette condition par le passé. Dans l'optique de renforcer davantage la portée sécurisante de l'exercice, il a été organisé au CAEC autour d'un repas composé de nourriture traditionnelle (bannique et gibier), soit un espace déjà connu de la plupart des personnes, et en langue anglaise afin de simplifier les échanges.

Le dialogue s'est déroulé autour de plusieurs thèmes à connotation biographique. Les invités/invitées étaient libres de réagir à tel ou à tel autre thème selon leur capacité de partage à ce moment et à leur propre rythme. Alors que certaines personnes se sont exprimées sur l'ensemble des thèmes de manière spontanée et récurrente, d'autres se sont plus ou moins ouvertes sur les thèmes faisant directement écho à leur propre parcours. Bien que l'exercice fût pensé dans le respect de l'effort de narration de chacune d'entre elles, les thèmes de discussion ont tout de même été amenés dans un ordre chronologique.

Volet 1 : la discussion a d'abord ciblé les trajectoires de mobilité des invités/invitées, c'est-àdire la durée de leurs séjours à Chibougamau, leur expérience de vie dans une communauté autochtone, les relations avec les membres de celle-ci et leurs rapports avec la population chibougamoise en général. Les difficultés qui ont ponctué l'arrivée des personnes en ville, que ce soit pour trouver un logement ou un travail, ont été au cœur de ce premier axe d'échange. Volet 2 : les invités/invitées ont par la suite parlé des relations qu'ils/elles entretenaient avec les membres de leur famille (immédiate ou élargie) et avec leurs réseaux sociaux au sens large (amis, connaissances), que leur entourage soit présent ou non à Chibougamau. La possibilité d'un hébergement chez un proche, ami ou famille, a été au cœur des échanges, de même que la question de leurs enfants.

Volet 3 : en se penchant sur la nature de l'offre de services de même que sur leur accessibilité dans les communautés cries à proximité de Chibougamau, les invités/invitées ont fait état par la suite des modalités qui font en sorte qu'un service ou un autre apparaisse pertinent ou inversement. Les solutions d'urgence et les pratiques de survie et d'entraide qu'ils/elles développent, faute de services adéquats, ont ainsi été mentionnées à plusieurs reprises, notamment dans l'optique d'un accès à un abri temporaire grâce à leur réseau personnel.

• La réalisation des entretiens auprès des acteurs/actrices des organisations locales

Parallèlement aux groupes de discussion, un guide d'entretien spécifique a été utilisé lors des rencontres individuelles avec différents acteurs/actrices du milieu: dirigeants/dirigeantes, travailleurs/travailleuses de rue, intervenants/intervenantes et autres membres du personnel des organismes d'aide. Il s'agissait de mieux comprendre leurs rôles, leurs mandats et leurs tâches, de circonscrire les types de soutien, d'aide ou d'accompagnement qu'ils/elles apportent, de cerner les difficultés/contraintes auxquelles ils/elles font face dans l'exercice de leurs fonctions, et de recueillir les perspectives ou les pistes de solution qu'ils/elles envisagent ou mettent déjà en œuvre afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes autochtones.

Les entretiens, d'une durée de 60 à 90 minutes, ont été systématiquement enregistrés, puis retranscrits dans leur intégralité ou en partie, le cas échéant. De plus, des entretiens informels ont également été effectués avec des personnes rencontrées dans le cadre de diverses séances d'observation participante dans l'espace public chibougamois ou encore dans le cadre des activités quotidiennes du CAEC. Parmi ces personnes, on retrouve également des personnes qui ont connu la rue à une autre étape de leur vie et qui apportent aujourd'hui un soutien et un accompagnement aux personnes autochtones en tant que « pairs aidants ». Les propos ainsi recueillis ont été consignés dans un journal de bord.

d) Contenu du rapport

Le présent rapport compte trois sections, encadrées par la présente introduction et une conclusion. Il reflète l'ancrage chronologique qui a caractérisé cette enquête exploratoire. La première section proposera une mise en contexte permettant de caractériser l'action communautaire en matière de lutte à l'itinérance. La deuxième section fera état des éléments permettant de décrire quelque peu la condition itinérante lorsqu'elle est vécue dans la ville par des personnes d'origine autochtone. Ce faisant, les informations recueillies sur le terrain permettront de dégager un premier portrait du visage de l'itinérance tel qu'il s'incarne parmi cette population à Chibougamau.

La troisième section mettra plus spécifiquement l'emphase sur le corpus des données qualitatives récoltées grâce à la participation des divers acteurs/actrices institutionnels œuvrant auprès de la population en situation d'itinérance. Un bilan des forces et des faiblesses des services en présence sera ainsi tracé, une démarche qui ouvrira la voie aux pistes d'action proposées en conclusion de ce rapport.



Section 1. Mise en contexte

Cette première section proposera d'abord un aperçu démographique et administratif de Chibougamau, à la fois à une échelle locale et à une échelle régionale étant donné la proximité existante entre la ville et plusieurs communautés cries. Suivra une rapide présentation du réseau d'organisations qui structurent l'action communautaire auprès de la population.

1.1 La ville et la région environnante

La ville de Chibougamau fait partie de la région administrative Nord-du-Québec; elle s'étale sur une superficie totale de 1 039,89 km² et compte, en 2018, 7 559 habitants/habitantes¹0. Située à proximité de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean à l'est et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au sud, Chibougamau est la plus grande municipalité de la Jamésie et, à ce titre, le pôle urbain principal de la région Nord-du-Québec.

En tant qu'ancien site de rassemblement de la Nation Cri/Eeyou, la ville de Chibougamau se situe au cœur du territoire cri. En 2016, Statistique Canada estime à 300 le nombre de membres des Premières Nations identifiés comme résidents (dont la grande majorité est formée de Cris). Ce nombre est trois fois plus élevé que celui enregistré cinq ans auparavant lors l'Enquête nationale de 2011 ; il est d'ailleurs en constante progression depuis 1996. Cependant, il s'agit là uniquement de la population permanente dénombrée. Les personnes en situation d'itinérance ou résidant dans des foyers collectifs ne sont pas pris en compte lors du recensement. De plus, la relative proximité de quatre communautés territoriales de la Nation Cri/Eeyou influe non seulement sur la présence crie dans la ville mais également sur la circulation continue entre la ville et ces communautés. S'ajoute encore une population autochtone de passage provenant de villes des environs comme Chapais.

Les communautés localisées dans la région environnante sont Oujé-Bougoumou, Waswanipi, Mistissini et Nemaska. Elles composent, au sein de la Nation Cri/Eeyou, le groupe des communautés de l'intérieur (*Inland communities*) en comparaison avec les communautés côtières (*Coastal communities*) implantées le long de la côte de la baie James (Waskaganish, Eastmain, Wemindji, Chisasibi et Whapmagoostui).

Le village d'Oujé-Bougoumou, aménagé en 1989, a été officiellement inauguré en 1992. En 2014, le territoire sur lequel est établi le village est converti en Terres de la Couronne. Suivant les données du dernier recensement de Statistique Canada (2016)¹¹, la population du village compte 737 habitants/habitantes pour un âge moyen de 27,7 ans. Parmi les communautés cries locales, Oujé-Bougoumou se trouve être la plus proche de Chibougamau, à moins d'une soixantaine de kilomètres par la route.

Situé en bordure de la route 113 qui relie Chibougamau et Senneterre, le village cri de Waswanipi est, quant à lui, distant d'environ 140 kilomètres de la ville de Chibougamau. En 2016, il compte une population de 1 759 habitants/habitantes, un groupe dont l'âge moyen est 27,9 ans¹².

¹⁰ Ministère des Affaires municipales et Habitation Québec (MAMH), *Répertoire des municipalités : Chibougamau*, disponible en ligne : https://www.mamh.gouv.gc.ca/recherche-avancee/fiche/municipalite/99025.

Le profil statistique de ces quatre communautés est disponible en ligne. Oujé-Bougoumau : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd

Waswanipi: https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd.

À ces deux lieux situés au sud de Chibougamau s'ajoutent deux autres communautés localisées au nord de la ville. Situé sur la presqu'île de Watson, à l'extrémité sud-ouest du lac Mistassini, le village de Mistissini est situé à environ 90 kilomètres du pôle urbain chibougamois et est également accessible en voiture. En date du dernier recensement, Mistissini compte 2 869 résidents/résidentes pour un âge moyen de 30,9 ans, ce qui en fait le village cri de plus populeux de la zone avoisinant Chibougamau¹³. Enfin, à mi-chemin entre la baie James et le Lac Mistassini, le village de Nemaska, aménagé en 1979, est situé au nord-est de Chibougamau. Ce village compte 760 habitants/habitantes pour un âge moyen de 29,9 ans (Statistique Canada 2016)¹⁴.

1.2 Organisations autochtones visant la population crie à Chibougamau

À partir de 1975, avec la mise en œuvre des dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), les programmes de santé et les centres de santé existants destinés à la population des bénéficiaires de la CBJNQ seront gérés par le Conseil Cri de la Santé et des Services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ) nouvellement créé. Le transfert des responsabilités financières et organisationnelles devait durer cinq ans, mais l'implantation fonctionnelle de tous ces changements s'est étalée sur presque 25 ans (Torrie *et al.* 2010).

1.2.1 L'antenne locale du Service aux patients cris

C'est dans ce contexte que le Service aux patients cris sera mis sur pied en 1978 afin de coordonner les demandes de consultations médicales à l'extérieur des communautés (séjours à l'hôpital, rencontres avec des spécialistes, traitements particuliers). Le Service sera réorganisé en 1982 afin d'intégrer le transport, l'hébergement et les services de traduction pour les gens et leurs accompagnateurs/accompagnatrices. Le CCSSSBJ a longtemps contribué au financement du Centre indien cri de Chibougamau (appellation d'origine du CAEC) pour s'assurer que les patients/patientes et les accompagnateurs/accompagnatrices puissent y loger lorsqu'ils/elles se retrouvaient sur place pour recevoir des soins ou traitements médicaux. De nos jours, et faute de financement adéquat, le CAEC n'offre plus ce service.

Étant donné que le seul hôpital de Eeyou Istchee est localisé à Chisasibi (au nord du 53° parallèle et à quelque 100 km de Radisson), et qu'il est donc plus difficilement accessible, les communautés cries de l'intérieur se trouvent beaucoup plus proches de l'hôpital de Chibougamau. Devant cette situation, le fédéral avait d'ailleurs confié en 1976 l'administration de la clinique implantée à Mistissini à la direction de l'hôpital de Chibougamau. Les Cris espéraient que des investissements suffisants à Mistissini et la construction d'autres hôpitaux sur le territoire rendraient la connexion avec Chibougamau obsolète, ce qui ne s'est jamais concrétisé. Ainsi, jusqu'à ce jour, de nombreux Cris originaires des communautés de l'intérieur viennent toujours se faire soigner à l'hôpital de Chibougamau.

Chisasibi Hospital Centre has simply never reached a state of being fully functional, either as a district hospital for the coastal communities or for the region as a whole. Its funding level never grew in proportion to the other regional health investments. In particular, funding was never provided for a minor surgical capacity. Radiology, laboratory, and hospital support services went under-funded or un-funded, although some notable improvements were made in the year 2001. (Torrie et al. 2010: 261-262)

Mistissini: https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd.

Nemaska: https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd.

Le Service aux patients cris, appelé *Wiichihiituwin* depuis 2016, dispose d'une antenne à l'hôpital de Chibougamau dont le transfert a été finalisé en 1995. Il est aujourd'hui directement implanté au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) de Chibougamau. Le rôle de *Wiichihiituwin* est toujours de gérer les déplacements des patients/patientes bénéficiaires de la CBJNQ et de leur trouver un hébergement le cas échéant.

Les personnes mineures (obligatoires dans leur cas) ou âgées de 65 ans et plus (si nécessaire), mais également les personnes à mobilité réduite ainsi que les patients/patientes voyageant avec un nourrisson de moins de huit mois peuvent disposer d'une personne chargée de leur accompagnement et assurant leur protection (CCSSSBJ 2017). Wiichihiituwin s'engage à trouver un endroit aux personnes concernées qui, en cas d'insatisfaction, sont libres de se trouver elles-mêmes une option de logement moyennant un remboursement rétroactif des frais par le service aux patients (dans la limite des dépenses autorisées). Également, Wiichihiituwin peut fournir sur place l'aide d'interprètes aux patients/patientes, dans la mesure où ceux-ci ont pris un arrangement avec l'organisme.

1.2.2 Le Centre d'amitié Eenou de Chibougamau

Premier centre d'amitié autochtone à avoir été établi au Québec, le Centre d'amitié eenou de Chibougamau a vu le jour en 1969. En 2018, à la veille de son cinquantième anniversaire, et après plusieurs années de travail intensif, les locaux du CAEC situés au 35 rue Jaculet sont réaménagés afin de faciliter la coordination des activités. L'objectif de cet organisme communautaire à but non lucratif est d'offrir des services destinés aux résidents/résidentes cris de Chibougamau et, le cas échéant, aux personnes d'autres origines autochtones de passage dans la ville.

Globalement, la mission du CAEC est de mettre à la disposition des personnes autochtones un espace pour se retrouver, échanger, partager et apprendre. L'organisme constitue un repère spatial et communautaire destiné à épauler les personnes dans leurs démarches d'installation en ville et à mettre à leur disposition un espace culturellement sécurisant. Cet espace est ainsi fréquenté par diverses catégories de personnes, des plus nanties aux plus démunies sur le plan socioéconomique.

Dans ce cadre, les personnes faisant par exemple l'expérience de la condition itinérante peuvent recevoir de l'aide ou un accompagnement au Centre, tant un café qu'un soutien psychologique ou une aide pour entreprendre des démarches visant leur réinsertion professionnelle s'il y a lieu. Ainsi, il n'est pas rare que la direction du CAEC se porte garante auprès des propriétaires de logements au nom d'éventuels locataires. En outre, certains groupes sont plus spécifiquement ciblés par les services du Centre comme en témoigne l'existence du Cercle des femmes/Women's Circle dont les membres, depuis une dizaine d'années, se réunissent chaque semaine dans ses locaux autour d'activités artisanales (couture, perlage). L'objectif du Cercle est ainsi de renforcer le tissu social urbain autour de ces femmes grâce à ces activités qui sont autant d'occasions de partager et de transmettre des savoirs aux plus jeunes générations.

Au chapitre des segments populationnels spécifiquement ciblés par le CAEC se trouvent en effet les jeunes générations. Celles-ci font l'objet d'efforts spécifiquement ciblés au travers du programme d'Aide aux devoirs et du programme d'Aide préscolaire. Le Centre offre aussi des repas servis sur l'heure du midi aux élèves cris fréquentant les écoles de Chibougamau (8 à 18 repas quotidiennement). Parmi ces élèves, plusieurs proviennent de l'école anglophone située à proximité du Centre.

Le Centre organise depuis huit ans le Gala jeunesse autochtone qui souligne les efforts des jeunes dans les domaines sportif, éducatif et culturel tout en mettant spécifiquement à l'honneur la persévérance scolaire. La prévention du suicide, la lutte contre le racisme ainsi que la stimulation du leadership et de l'éveil culturel chez les jeunes générations sont également au cœur du volet communautaire porté par le Centre qui promeut ses orientations à travers l'aide et l'accompagnement des jeunes. Ces derniers ne sont pas les seuls concernés par les programmes mis en place par le CAEC puisque, suivant une approche holistique du mieux-être, leurs familles reçoivent également un soutien en tant que parents. De surcroît, après plusieurs années de travail, le CAEC a veillé à la mise sur pied du Centre de la petite enfance Awash Utamet qui accueille autant les enfants autochtones que non autochtones. En fonction depuis maintenant trois ans, cet organisme est unique en son genre dans la région.

Alors que le Centre a pour vocation de renforcer les liens au sein de la communauté autochtone locale, il vise aussi à créer des liens avec la communauté locale chibougamoise tout en défendant les intérêts des Peuples autochtones dans leur ensemble. Pour ce faire, le Centre organise plusieurs évènements annuels, tels que la Semaine des amitiés interculturelles qui met à l'honneur l'élimination de la discrimination raciale chaque mois de mars depuis près de 15 ans. De même, le CAEC joue le rôle d'agent de sensibilisation auprès de la société jamésienne quant aux réalités et aux enjeux vécus par la population autochtone. Son action auprès de la Chambre de commerce ou encore de la municipalité vise à replacer les enjeux autochtones au cœur des préoccupations locales.

Enfin, en plus de son mandat d'ordre communautaire, le CAEC est porteur d'un fort volet culturel visant la valorisation et la promotion de la langue et de la culture cries. La boutique d'artisanat incarne la rencontre entre ce volet culturel et le volet économique de son mandat. D'une part, la boutique sert de lieu d'approvisionnement régionalement reconnu en matériaux et en produits destinés à la pratique de l'artisanat par les personnes vivant tant à Chibougamau que dans les communautés cries avoisinantes. D'autre part, la boutique constitue une vitrine ouverte à tous/toutes, et faisant la promotion du travail des artisans/artisanes autochtones en vue de sa commercialisation.

La boutique achète et revend des objets, tant modernes que traditionnels, à 75 % d'origine crie, parmi lesquels on retrouve des peaux d'orignal, des mocassins, des mitaines, des bijoux de toutes sortes (colliers, boucles d'oreilles, broches, etc.) ou encore des articles pour bébés (serre bébés, *moss bags*). Par conséquent, la boutique d'artisanat permet non seulement d'offrir un revenu aux artisans/artisanes locaux, notamment issus des communautés d'Oujé-Bougoumou, de Waswanipi ou de Mistissini, mais également de faire la promotion des cultures et des savoirs véhiculés par les Premiers Peuples auprès d'un public de plus en plus large à mesure que sa notoriété s'affirme, comme l'illustre la présence de touristes de passage à Chibougamau. Notons que le Centre compte sur le partenariat avec d'autres entreprises autochtones, par exemple Sequoia gérée par des femmes mohawks originaires de Kahnawake, de sorte que le CAEC s'impose comme un relais faisant rayonner l'artisanat autochtone d'ici et d'ailleurs.

1.3 Organisations visant la population démunie dans la ville

1.3.1 Le filet social communautaire de Chibougamau

L'action communautaire à l'échelle de la ville de Chibougamau s'articule autour de 11 organisations. Parmi celles-ci, on retrouve d'abord les ressources locales d'hébergement : l'Aquarelle, la Corporation le Zéphir et la Maison Ross. Ces ressources travaillent de concert avec d'autres organisations ciblant des segments de population spécifiques : personnes en situation de handicap (Association des personnes handicapées de Chibougamau-Chapais, APHCC), les jeunes de 12 à 17 ans (Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau), les familles (Maison de la Famille - Mirador des marmots) ou encore les femmes (Centre de femmes Les Elles du Nord) ainsi que les personnes malades du cancer (Association À Fleur d'espoir, Centre de service de la société canadienne du Cancer).

À l'action de ces huit organisations s'ajoute le travail effectué en matière de sécurité alimentaire par le Carrefour communautaire ainsi que le Centre d'Assistance et d'Accompagnement aux plaintes (CAAP Chibougamau) dont le mandat consiste à promouvoir et à défendre les droits des usagers/usagères des services du Réseau de la santé et des services sociaux. Ces 11 organisations forment conjointement un filet social de protection communautaire destiné à venir en aide aux populations démunies d'un point de vue socioéconomique, comme les personnes en situation d'itinérance ou vivant des difficultés personnelles (problèmes de santé, violence conjugale.

Tableau 1 Liste des organismes formant le filet communautaire de Chibougamau

Nom de l'organisme	Mission
Aquarelle	Maison d'hébergement temporaire et d'accompagnement pour les femmes en difficulté
Association À fleur d'espoir	Organisme visant à aider, informer et soutenir les personnes atteintes d'un cancer et leur famille
Association des personnes handicapées de Chibougamau- Chapais (APHCC)	Organisme pourvoyeur de services destinés aux personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou physique
Centre de femmes Les Elles du Nord	Organisme militant pour les droits des femmes et offrant des services d'aide et d'accompagnement à toutes les femmes
Centre de services de la société canadienne du Cancer	Organisme militant pour l'amélioration des conditions de vie des personnes atteintes du cancer et offrant des services de soutien
Carrefour communautaire/ Carrefour de la soupe	Organisme visant à promouvoir la sécurité alimentaire au travers d'activités de cuisine collective, de soupe populaire et de distribution de paniers alimentaires
Centre d'Assistance et d'Accompagnement aux Plaintes (CAAP)	Organisme de soutien aux personnes dépositaires de plaintes contre les services provinciaux de santé et sociaux, et qui milite notamment pour le bien-être et les droits des aînés
Corporation Le Zéphir	Organisme d'aide pour les personnes présentant des problèmes de santé mentale et pour leur famille
Maison des jeunes Sac-Ados	Organisme offrant un espace d'échange et de soutien répondant aux besoins des jeunes âgés de 12 à 17 ans
Maison de la Famille (Mirador des marmots)	Organisme répondant aux besoins des familles
Maison Oxygène Raymond Ross, Réseau Hommes-Québec – Baie- James	Maison d'hébergement temporaire et de soutien pour hommes en difficulté

Parmi les organisations locales constitutives de ce filet social communautaire, plusieurs ne viennent pas en aide aux personnes en situation d'itinérance en raison d'un mandat d'action spécifiquement orienté vers d'autres segments de population, comme les malades du cancer. À l'inverse, d'autres acteurs/actrices communautaires sont directement amenés à entrer en contact avec ce groupe de personnes comptant spécifiquement une composante autochtone. C'est le cas des quatre instances suivantes : la Maison d'hébergement l'Aquarelle, la Maison Ross, la Corporation le Zéphir ainsi que le Carrefour communautaire/Carrefour de la soupe.

1.3.2 La Maison d'hébergement l'Aquarelle

Fondée en 1986 à Chibougamau, la Maison d'hébergement l'Aquarelle a comme principal objectif de venir en aide aux femmes en difficulté, victimes de violence conjugale, et à leurs enfants. L'organisme aide ces femmes à regagner un sentiment de sécurité, à réaliser des apprentissages visant la croissance personnelle et à reprendre confiance en elles. L'Aquarelle remplit principalement sa mission en offrant un service d'accueil et d'hébergement sécuritaire et confidentiel. Pour offrir ses services, l'organisme agit en collaboration avec différents partenaires communautaires de Chibougamau, dans l'optique de proposer un continuum de services aux personnes concernées (en d'autres mots une chaîne et une complémentarité des services disponibles).

Espace ouvert sept jours sur sept et 24h, l'Aquarelle offre plusieurs services à l'intérieur de ses murs et à l'extérieur de ceux-ci à travers un suivi personnalisé des anciennes résidentes. En effet, l'organisme offre sous son toit des services d'intervention, des ateliers et une gamme d'activités individuelles et de groupe. Il est à noter que des personnes n'ayant pas forcément bénéficié des services d'hébergement proposés par l'Aquarelle peuvent tout de même s'y rendre afin d'accéder aux services d'intervention et de consultation pour les femmes et les enfants, ainsi qu'aux services d'accompagnement et aux ateliers de formation, au même titre que les résidentes. Ces dernières années, les services en externe ont été très sollicités et répondent fréquemment à des situations de crise.

Affiliée à la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF), l'Aquarelle est très présente dans la ville où son action l'amène à sensibiliser la population aux réalités de la violence envers les femmes. L'organisme s'implique dans diverses causes : il a participé à la Nuit des sans-abris, à la Semaine de prévention du suicide, a organisé des déjeuners-causeries et a produit des capsules d'information. Une ligne téléphonique a aussi été mise sur pied pour permettre aux personnes dans le besoin d'avoir accès à de l'aide en tout temps.

1.3.3 La Maison Oxygène Raymond Ross du Réseau-Hommes-Québec - Baie-James

Mis sur pied en 2001, la Maison Ross est affiliée à un vaste réseau de groupes d'entraide autogérés articulés autour d'antennes locales, comme celle de Chibougamau/Chapais dans la région Nord-du-Québec, œuvrant auprès de pères et de leurs enfants et plus généralement d'hommes vivant des difficultés. À ce titre, l'organisme offre un lieu sécuritaire permettant aux hommes de travailler sur leur capacité d'être et d'agir sur eux-mêmes et sur leur entourage.

Pour ce faire, la Maison Ross, ouverte sept jours sur sept, offre non seulement la possibilité d'un hébergement, mais également un accompagnement et un suivi à travers des ateliers de groupe de sensibilisation à des thématiques telles que la gestion de la colère, l'estime de soi, la communication interpersonnelle, etc. L'organisme organise également des activités de socialisation afin de briser l'isolement des hommes ainsi que la possibilité d'un accompagnement personnalisé sous forme de rencontres individuelles. Volontairement

orientée vers l'autonomisation des hommes, l'organisme encourage par exemple leur participation à la cuisine collective de la Maison.

Les acteurs/actrices de la Maison Ross sont également attentifs à l'évolution des besoins de leurs usagers; une posture qui engendre la création progressive de nouveaux services. Cette mise à jour du mandat de l'organisation tournée vers l'optimisation continue de ses services s'est notamment illustrée par la création d'une structure d'hébergement d'urgence en interne voilà cinq ans. Ce service d'hébergement d'urgence est très fréquenté par les hommes autochtones dont le nombre est en constante progression. Enfin, parce que l'organisation est un élément essentiel – et indispensable – du tissu communautaire local, son personnel est très impliqué socialement comme en témoigne sa participation à la Table locale de concertation en violence conjugale de Chibougamau-Chapais (TCVCCC) ou encore au Comité Toit réunissant les acteurs/actrices chibougamois œuvrant auprès des populations éprouvant des difficultés d'accès au logement.

1.3.4 La Corporation le Zéphir

La Corporation le Zéphir est une instance communautaire et alternative en santé mentale existant depuis 1992 à Chibougamau. L'organisme travaille auprès des personnes présentant des problématiques de santé mentale ou expérimentant de la détresse psychologique; le mandat de l'organisme favorise le développement de l'autonomie afin d'accroître la réinsertion sociale. Pour y arriver, le Zéphir, comme beaucoup d'organismes de Chibougamau, s'inscrit dans une logique de complémentarité de services qui s'incarne dans la prévention auprès des familles des personnes qui fréquentent l'instance et dans un travail de collaboration avec d'autres organismes locaux.

Le Zéphir gère un centre de jour servant de lieu principal de rassemblement au sein duquel des services individuels et de groupes sont offerts. L'organisme offre notamment un service de promotion et de défense des droits ainsi qu'un service de suivi pour les personnes appartenant à la communauté formée par les acteurs/actrices et les bénéficiaires de la Corporation. Au même endroit, on retrouve l'Envolée, une structure d'hébergement de transition pouvant accueillir jusqu'à six personnes pour une durée maximale de deux ans et offrant aussi de l'accompagnement individualisé. Depuis 2003, le Zéphir est propriétaire d'un mini-golf à Chibougamau, ce qui permet aux personnes avec des problématiques de santé mentale de développer des expériences de travail.

La majeure partie du travail du Zéphir concerne la sensibilisation et la prévention. Dans ce cadre, le groupe d'âge des 12-30 ans de Chibougamau est particulièrement ciblé à travers le travail de proximité effectué dans les bars et lors des activités sociales locales. Plusieurs problématiques sont abordées, dont la toxicomanie, les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), la violence et l'itinérance. Dans l'idée de contrer la stigmatisation des problématiques de santé mentale, le Zéphir s'efforce d'être plus présent dans l'espace public, notamment en organisant et en participant à des événements comme la Semaine de la santé mentale ou les Rendez-vous Santé Mentale.

1.3.5 Le Carrefour communautaire/Carrefour de la soupe

Créé en 2001, le Carrefour communautaire offre des services alimentaires à Chibougamau. Il vise à accroître l'autonomie des personnes démunies et à leur donner accès en tout temps à de la nourriture à coût raisonnable. Pour remplir sa mission, le Carrefour offre trois principaux services, soit les cuisines collectives, le dépannage alimentaire et la soupe populaire.

Existant depuis cinq ans, la soupe populaire est devenue au fil du temps la principale vitrine du Carrefour communautaire. Ses installations ont d'ailleurs été déplacées il y a quatre ans pour être localisées dans les mêmes locaux que l'ensemble des services du Carrefour, ce qui a permis d'instaurer un pont entre les divers services d'alimentation et de référer, si besoin, les personnes vers les autres services de l'organisme. Le service de la soupe est ainsi devenu plus visible et a constitué un lieu de rassemblement dans la ville. Afin de modifier les perceptions négatives entourant le principe de la soupe populaire et d'alléger le fardeau économique des familles, le Carrefour communautaire offre aussi depuis peu la soupe dans certains services de garde des écoles de Chibougamau.



Section 2. La condition itinérante des personnes autochtones : une réalité peu visible mais lourde d'impacts

Chibougamau ne compte pas d'organisation entièrement dédiée aux personnes autochtones aux prises avec la condition itinérante, exception faite de la Maison Ross qui en accueille à l'occasion. Néanmoins, les organismes qui composent le filet communautaire de la ville y sont quand même confrontés et apportent des réponses ponctuelles.

2.1 Agir sur une réalité que l'on ne voit pas

2.1.1 Des besoins qui échappent à l'offre locale de services

Exception faite du Centre d'amitié eenou de Chibougamau (CAEC) et de l'antenne du Service aux patients cris implanté à l'hôpital, il n'existe pas d'organisation spécifiquement dédiée aux personnes autochtones en ville, ce qui contribue à renforcer leur invisibilité. En parallèle, des organisations communautaires, dont la mission n'est pas *a priori* orientée directement vers une réponse aux besoins des personnes autochtones en situation d'itinérance, les prennent tout de même en charge. Or, ces personnes représentent dans certains cas la majorité de leurs usagers/usagères (c'est le cas de l'Aquarelle).

Cette dynamique de prise en charge par défaut perturbe en quelque sorte leurs actions. À titre d'exemple, une différence est faite parmi les résidentes de l'Aquarelle entre les femmes « itinérantes » et celles « temporairement sans domicile ». Semblable distinction permet d'entrevoir toute la difficulté de saisir et d'identifier les manifestations de la condition d'itinérante lorsqu'elle est le fait de personnes autochtones. Ce type d'ambiguïté affecte la tâche des intervenants/intervenantes et des travailleurs/travailleuses sociaux, puisque les catégories populationnelles auprès desquelles ils/elles peuvent intervenir sont associées à des financements destinés à des groupes particuliers. Il en est de même de la Maison Ross qui, officiellement dédié aux hommes en difficulté, est amené à prendre en charge des personnes en situation d'itinérance, car les problèmes de consommation ou les séquelles laissées par leur parcours ponctué d'abus (violence physique, sexuelle, psychologique) sont communs aux autres hommes en difficulté sans qu'ils soient nécessairement des sans-abris.

Ainsi, même s'il n'existe pas, comme telle, de catégorie populationnelle permettant d'orienter l'action communautaire locale, la prise en charge des personnes en situation d'itinérance est visible en filigrane. C'est le cas également du Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie (CJEJ), organisme dédié à l'aide à la réinsertion professionnelle des jeunes de 18 à 35 ans. Dans l'optique de répondre au mieux aux besoins des personnes, l'organisation classifie leur situation en fonction de neuf catégories. Or, la neuvième catégorie désigne les personnes qui, afin d'accéder à leurs services d'aide à la recherche d'emploi, vont d'abord être recommandées aux ressources d'hébergement locales afin de détenir une adresse. Il est donc possible de déduire que les personnes identifiées (dans la dernière catégorie) sont la plupart du temps des personnes en situation d'itinérance.

Puisque l'offre de services qui constitue le filet communautaire ne vise pas directement les personnes autochtones en situation d'itinérance, se posent alors des difficultés relatives à l'aiguillage des personnes vivant cette condition vers les services adéquats. En outre, la nature imprévisible du phénomène de l'itinérance peut également poser un défi sur le plan de l'accessibilité. Les personnes qui requièrent un service doivent en effet présenter une preuve de résidence active à Chibougamau depuis au moins 2 mois. Loin d'être le souhait des

acteurs/actrices en place, ce règlement est plutôt la conséquence d'un manque de moyens, financiers et en personnel; l'organisation doit effectuer un triage initial des éventuels candidats/candidates se présentant à sa porte.

De l'avis des intervenants/intervenantes locaux, et dans ce contexte de manque de ressources général, de nombreuses situations nécessitent de se montrer inventifs dans l'élaboration de solutions d'aide. Ainsi, certaines structures doivent prendre en charge des personnes dont la situation ne correspond pas exactement à la mission première de l'organisme, comme l'illustre le cas de l'Aquarelle qui accueille parfois des femmes qui ne sont pas nécessairement victimes de violence conjugale comme le préconise son mandat. Mais faute de mieux, ce sera la solution. Cette tendance renforce l'invisibilisation chronique du vécu des personnes en situation d'itinérance à l'échelle de la municipalité.

2.1.2 L'impact des variations saisonnières

Si l'invisibilité des personnes autochtones en situation d'itinérance peut être expliquée en partie par un manque de ressources dont découle une inadéquation des catégories d'usagers/d'usagères auxquelles est destinée l'action communautaire, une clé d'explication réside aussi dans la conjoncture locale particulière où l'hiver rigoureux contraint les personnes potentiellement en situation d'itinérance à trouver à tout prix un endroit pour se réfugier. Il peut s'agir du guichet de la Caisse Desjardins ou encore du Centre commercial, mais dans l'ensemble, peu de lieux sont disponibles compte tenu de la petite taille du noyau urbain, caractérisé par la fermeture de nuit des quelques espaces publics locaux.

De plus, l'impact des différentes dynamiques saisonnières, soit le décalage entre l'été et l'hiver, contribue à influencer l'opinion publique quant à l'existence du phénomène à Chibougamau. Alors que l'hiver les individus seront forcés de trouver des solutions de repli afin de se protéger impérativement du froid, la clémence du climat estival facilite, quant à elle, le recours à des solutions alternatives de logement en plein air, tel l'établissement de camps de fortune en périphérie de Chibougamau, aux abords du lac voisin ou sur les terrains laissés vacants à proximité du centre urbain, comme le site de la station d'épuration (station de pompage).

De ce fait, lorsque le phénomène de l'itinérance vécu par des personnes autochtones est publiquement reconnu, c'est en raison de la visibilité de ces campements de fortune estivaux. Ainsi, lorsque l'on en parle, c'est parce qu'on le voit dans les rues de la ville, ce qui renforce davantage son invisibilité pendant l'hiver qui contraint les individus à se chercher, par tous les moyens, un abri provisoire, notamment à travers le réseau des « bootleggers de logements 15 ». Soulignons d'ailleurs que le recours à ce type de solution s'assortit d'une vulnérabilité accrue chez les personnes hébergées lorsque le propriétaire du logement en question décide de fermer ses portes.

Ce décalage entre les saisons hivernale et estivale semble renforcer l'invisibilité des personnes autochtones, car il alimente la perception qu'il s'agit d'un phénomène périodique et appartenant dès lors au registre de l'exception dans les représentations collectives locales. Parallèlement,

-

L'expression « bootleggers de logements » mentionnée par plusieurs intervenants/intervenantes lors du premier groupe de discussion ainsi qu'au fil de certains entretiens semi-directifs, fait référence à la situation d'individus locataires de logement qui vont offrir un abri provisoire à des personnes autochtones, comme non autochtones, en situation d'itinérance. Or, cette solution de repli temporaire dans un appartement implique la plupart du temps un échange avec le locataire officiel des lieux, que celui-ci se traduise par le partage de substances vouées à la consommation ou encore par l'échange de services sexuels dans le cas spécifique des femmes, faute de quoi l'accès au logement est compromis.

lorsque l'itinérance apparaît en tant que tel dans le quotidien des individus, elle va largement être mentionnée dans les médias nationaux sous sa forme emblématique, c'est-à-dire l'image d'un homme en situation d'itinérance chronique depuis des années dans les rues de Montréal. La médiatisation d'une certaine facette de cette condition renforce les représentations locales selon lesquelles il n'y a pas d'itinérance à Chibougamau.

Autrement dit, cette mystification masque la nature ordinaire de manifestations d'itinérance alimentée, par exemple, par les cycles saisonniers. C'est pourquoi les représentations consacrant le caractère inaccoutumé de l'itinérance de personnes autochtones à Chibougamau vont renforcer les craintes et surtout le sentiment de peur suscité chez les citoyens/citoyennes, contribuant ainsi à générer un climat d'intolérance général. Ce qui est en jeu, ici, c'est l'appropriation de l'espace urbain par les couches plus défavorisées de la population, ce qui conduit à de nombreux signalements auprès du corps policier pressé dès lors de réagir.

2.1.3 Le poids de la pauvreté

Alors qu'il ne met pas spécifiquement de l'avant la fréquentation de personnes en situation d'itinérance, le recours de plus en plus fréquent aux services de dépannage alimentaire offerts par le Carrefour communautaire témoigne d'une dynamique de paupérisation de certaines classes de la population autochtone à Chibougamau¹⁶. Caractérisée par une réelle précarité socioéconomique, la trajectoire de ces personnes témoigne en effet de la fragilité financière de certains foyers autochtones, une situation qui révèle une forte vulnérabilité. La pauvreté devient dès lors un terreau accentuant le risque pour de nombreuses personnes de devenir itinérantes.

Or, la lutte contre la pauvreté est loin d'être une préoccupation portée par les instances municipales comme le déplorent plusieurs intervenants/intervenantes. Ainsi, l'invisibilisation du phénomène de l'itinérance dans les discours portés par les pouvoirs publics s'ajoute à une mise sous silence de la problématique de la pauvreté telle qu'elle peut s'exprimer dans la ville. En témoigne la trajectoire de la Table de lutte à la pauvreté dont les activités sont pénalisées par la quête continue de financement en l'absence de moyens financiers récurrents.

Un élément d'explication réside probablement dans la culture locale, renforcée par l'isolement géographique de la région. En effet, si le thème de la pauvreté est globalement absent des discours des politiques publiques, spécifiquement municipales, c'est bien parce que l'histoire du développement économique de la région est largement orientée vers une survalorisation d'une culture du travail qui passe sous silence les difficultés économiques que la région Nord-du-Québec connaît depuis le déclin relatif qu'ont connu, ces 20 dernières années, les industries minières et forestières. Ce déclin est qualifié de relatif, car si la main-d'œuvre moins qualifiée œuvrant traditionnellement dans ces domaines a largement pâti des restructurations contemporaines de ces industries, celles-ci portent encore actuellement un fort potentiel en termes de développement économique de la région qui mise désormais sur une main-d'œuvre qualifiée (ingénieurs). C'est dire que le marché du travail s'est reconfiguré pour servir davantage les besoins en main-d'œuvre qualifiée, laissant dépourvue la couche d'actifs moins qualifiés qui œuvraient habituellement dans les secteurs forestiers et miniers.

_

Dans le cadre des travaux de l'Alliance de recherche ODENA, une enquête auprès de 1000 personnes autochtones résidantes de 12 villes québécoises a été réalisée entre 2013 et 2016 (Lévesque et al. 2014). Les résultats obtenus auprès d'un échantillon de 80 personnes résidant à Chibougamau mettent en évidence une population regroupant deux fois plus de femmes que d'hommes, dont la moyenne d'âge oscille entre 30 et 39 ans, comptant plus d'enfants que la moyenne québécoise et formant un plus grand nombre de familles monoparentales (près de 3 fois le taux québécois).

Concernant les liens entre le recours à l'aide alimentaire et l'existence de l'itinérance, une certaine distinction est néanmoins possible. Lorsque les personnes sont amenées à fréquenter spécifiquement le service de la soupe populaire, elles peuvent expérimenter une forme ou une autre d'itinérance. Dans le cas d'un recours aux paniers d'épicerie solidaire, il peut s'agir de personnes qui, si elles disposent d'un logement, ne peuvent en assumer à la fois le coût et celui de leur alimentation quotidienne. Dès lors, on comprend mieux la vulnérabilité induite par ce type de trajectoire individuelle face au risque de se retrouver dans la rue.

Il faut souligner que le Carrefour communautaire enregistre une hausse d'usagers/usagères autochtones depuis peu. De l'avis de plusieurs intervenants/intervenantes, cette hausse est liée au changement des modalités structurant l'accès à l'organisme. Créé il y a 17 ans, il proposait auparavant un soutien individualisé qui prenait la forme d'un mentorat dans la gestion des denrées alimentaires. Autrement dit, jusqu'à récemment, ce service consistait notamment à visiter la personne chez elle afin d'évaluer le contenu de ses placards pour ensuite sensibiliser celle-ci aux moyens de gérer une épicerie. Cette stratégie d'autonomisation du client/cliente reposait également sur des ateliers de cuisine collective donnés au Carrefour, dans un contexte où la distribution des paniers d'épicerie avait lieu deux à trois fois par an, soit de manière très ponctuelle.

Or, ce processus de vérification auprès des gens a pu être vécu comme étant trop intrusif par des personnes autochtones dont les codes sociaux et culturels se traduisent par une certaine pudeur face à une intervention extérieure. De même, le recours à ce type de services a pu être ralenti par la perception qu'il est spécifiquement destiné aux personnes non autochtones.

Cette démarche de vérification de la part de l'organisme, incluant notamment une visite du logement et un inventaire des denrées, conduisant à un diagnostic sur les capacités de la personne en cause, s'est récemment transformée puisque la distribution mensuelle de paniers d'épicerie s'est élargie sans que soit appliquée une telle vérification. Jugée moins intrusive au regard des codes sociaux autochtones, ce renouvellement de formule s'est révélé un facteur décisif dans l'attractivité des services offerts par le Carrefour communautaire. Dorénavant, la distribution de paniers sur une base mensuelle encourage la mobilisation. Cette optimisation de la formule des paniers d'épicerie s'est également soldée par une augmentation plus globale de la fréquentation par des personnes autochtones qui n'hésitent plus à se déplacer au Carrefour pour profiter également des soupes-repas du midi.

On note également, au registre des nouveaux facteurs d'attractivité du Carrefour communautaire, un effort pour la prise en compte de dimensions culturelles illustré par exemple par l'organisation d'ateliers de fabrication de bannique, par ailleurs largement appréciés par les familles autochtones. En revanche, les acteurs/actrices de l'organisation constatent une difficulté à communiquer avec ces personnes perçues comme très réservées et peu à même d'évoquer les difficultés rencontrées dans le cadre de leur parcours personnel. De même, sur cinq employées, seulement une personne semble maîtriser l'anglais, ce qui ne constitue pas un point facilitant l'accès aux usagers/usagères autochtones.

2.1.4 Le cas particulier des femmes

Définir qui est une personne itinérante ou non est encore plus difficile dans le cas des femmes et relève de plusieurs tendances explicatives. Premièrement, les stratégies d'autoprotection qu'elles mettent en place peuvent passer par le nécessaire maintien de leur invisibilité, car se déclarer femme itinérante renforce la vulnérabilité déjà accentuée par leur sexe/genre. Dans cette perspective, l'itinérance cachée est motivée par différents facteurs et revêt ainsi différentes formes.

Sans pour autant être l'exclusivité des femmes, puisque les hommes vont également avoir recours à des solutions de dépannage, la pratique de l'itinérance cachée prévaut d'autant plus dans le cas des femmes. Pour ce faire, les femmes autochtones vont vraisemblablement avoir recours à une certaine rotation des réseaux offrant un hébergement temporaire, des réseaux qui sont de trois ordres : 1) organisationnel (l'Aquarelle) ; 2) familial (chez la parenté élargie) ; 3) social (chez des amis). Ce dernier cas engage le plus fort potentiel de risques physiques pour les femmes.

En effet, l'émergence de solutions de repli illustrée par l'existence de plusieurs logements gérés par des personnes qui en offrent l'accès à leur réseau social, n'est pas sans conséquences spécifiques pour les femmes. Plus que tous autres occupants, ces dernières semblent renoncer à une partie de leur intégrité physique et psychologique en échange d'un toit. Puisque l'objectif est d'éviter à tout prix d'être identifiables comme étant concrètement en situation d'itinérance, le recours à la forme cachée de l'itinérance peut, par exemple, amener ces femmes à échanger des services sexuels contre un toit temporaire comme mentionné précédemment.

En dehors de cette forme rudimentaire de prostitution, l'hébergement dans un appartement également fréquenté par d'autres personnes en situation de transit fait courir un grand risque étant donné la cohabitation probable avec des personnes dont la consommation d'alcool et de stupéfiants va induire des comportements violents. Enfin, dans cette dynamique de rotation des réseaux, le passage à l'Aquarelle va correspondre à une pause momentanée dans un milieu sécuritaire qui offre une protection certaine et donc un moment de répit pour ces femmes.

De plus, cette tendance à la dissimulation de leur condition est renforcée par la quête d'anonymat lorsque ces femmes vivent des violences, non pas à Chibougamau même, mais en communauté. Deux maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale ont été ouvertes récemment à Waskaganish et à Waswanipi (Robyn's Nest). Du point de vue de la structuration spatiale de l'offre de services crie, notons que si la structure localisée à Waswanipi vise à desservir le territoire des communautés de l'intérieur, alors que celle de Waskaganish dessert le territoire des communautés côtières, il n'est pas rare qu'une femme soit orientée vers la maison implantée dans le territoire voisin par mesure d'éloignement du milieu qu'elle tente de fuir. La recherche d'anonymat est d'autant plus essentielle dans un contexte où s'exerce un contrôle social important. En effet, il n'est pas anodin qu'une femme décidée à prendre de la distance par rapport à son milieu soit mal perçue, voire jugée du point de vue de sa famille, mais aussi de sa communauté, car sa volonté de détachement d'un climat familial délétère sera perçue comme un abandon familial, un forfait d'autant plus critiqué socialement que des enfants sont en jeu.

Ces pressions communautaires poussent également de nombreuses femmes à choisir un hébergement d'urgence à Chibougamau, notamment à l'Aquarelle. L'emprise des réseaux sociaux et familiaux dans la trajectoire psychologique des femmes est parfois telle que certaines se refusent à un hébergement dans l'une ou l'autre des maisons Robyn's Nest. De leur point de vue, chercher de l'aide à Chibougamau facilitera donc la coupure, tant territoriale qu'affective, avec leur milieu. La question est alors la suivante : ces femmes font-elles réellement l'expérience de la condition itinérante alors qu'elles fuient la violence domestique dont elles sont victimes ? La réponse à cette question est loin d'être simple et doit nécessairement être mise en relation avec la question du logement.

Lors de la discussion qui a réuni le groupe des personnes ayant été ou étant présentement en situation d'itinérance, l'équipe de recherche a appris que la fréquentation de ces lieux, localisés en communauté ou à Chibougamau, peut aussi être le fait de femmes qui, si elles ne sont pas forcément victimes de violence conjugale, nécessitent tout de même un hébergement temporaire.

Il arrive que le personnel de Robyn's Nest, par manque de moyens et de ressources, se voit dans l'obligation de refuser les femmes qui ne sont pas victimes de violence conjugale au sens strict. L'Aquarelle, bien que son mandat soit orienté vers les femmes victimes de violence conjugale, accepte, à défaut de l'existence d'une ressource d'hébergement adéquate, les femmes momentanément sans abri qui sollicitent l'organisme. Cette tendance contribue cependant à invisibiliser l'offre de services aux femmes en situation d'itinérance et contribue donc à éclipser les préoccupations touchant ce phénomène de l'espace public.

Dans une perspective comparative, force est de constater que le même évènement, par exemple une querelle conjugale, ne se solde pas exactement par les mêmes conséquences, qu'il soit vécu par une personne autochtone ou québécoise. À titre d'exemple, il est fréquent que les femmes autochtones impliquées dans une querelle conjugale doivent quitter leur domicile en pleine nuit. Ce ne sera pas forcément le cas des femmes québécoises qui ne vont pas perdre pour autant l'accès à leur logement ou qui, si elles sont mises dehors, vont disposer d'un réseau d'entraide bien établi à Chibougamau pour se loger en urgence.

Parce que les femmes autochtones n'ont pas forcément cette possibilité en raison d'un réseau social moins bien ancré localement, elles seront plus susceptibles de se retrouver à la rue à la suite d'une dispute, conjugale ou autre. Ainsi, le même évènement peut être vécu différemment par l'une ou l'autre de ces personnes, ce qui témoigne non seulement de la vulnérabilité accrue des femmes autochtones au regard d'une possible expérience de la condition itinérante, mais également de la nature de l'urgence de leurs besoins lorsqu'elles se présentent à l'Aquarelle.

2.1.5 Les effets indirects de la crise régionale du logement

Il y a aussi un autre facteur qui, s'il ne contribue pas directement à l'invisibilité de certaines couches de la population autochtone à Chibougamau, contribue de façon indirecte à passer sous silence leur présence à Chibougamau. Il s'agit de la pénurie endémique de logements dans la région, tant en ville qu'en communauté. La difficile accessibilité qui s'ensuit contribue à la mobilité des personnes les plus démunies qui deviennent dès lors à risque de se retrouver à la rue.

La pénurie de logements à l'intérieur des communautés cries s'explique par plusieurs facteurs, à commencer par la forte pression démographique due à un taux de natalité stimulant un accroissement annuel significatif de la population. De même, la combinaison du coût élevé des travaux de construction caractéristique des zones nordiques isolées et de la baisse progressive ces 15 dernières années du financement public destiné à la construction d'habitations, se solde par une pénurie systémique de logements dans les villages cris. Cette pénurie touche toutes les classes socioéconomiques, des foyers les mieux nantis aux foyers les plus précaires¹⁷. En

A titre d'exemple, suivant une évaluation de la situation effectuée par le gouvernement régional cri, le taux de logements privés, toutes communautés confondues, était seulement de 7 % en 2015 (Katapatuk 2016). Parallèlement, l'offre de logement publique et communautaire se décline suivant les catégories suivantes : 51 % de logements sociaux construits par l'intermédiaire du Programme de logement social financé depuis les années 70 par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), 20 % de logements appartenant au Conseil de bande, puis 10 % et 9 % de logements gérés respectivement par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ) et par la Commission scolaire crie (CSC). Sur l'ensemble de cette offre,

somme, le portrait de la situation du logement dans les villages cris se caractérise par un manque essentiel d'unités de logement, une situation de surpeuplement avérée et un mauvais état d'une partie du parc de logements existant. Outre ce bilan alarmant, 50 % des personnes en demande de logement doivent attendre en moyenne 5 ans. Cette situation préoccupante s'assortit de conséquences majeures sur le plan de la mobilité puisqu'elle motive bien souvent le départ des personnes vers la ville de Chibougamau.

Pour les familles cries les mieux nanties, la solution à cette crise du logement sera de louer un appartement en ville, un constat qui pousse certains intervenants/intervenantes à qualifier Chibougamau de « ville dortoir ». Concrètement, les familles concernées vont y louer un logement tout en continuant à travailler en communauté, une situation très courante de la part des personnes originaires d'Oujé-Bougoumau, située à peine à 55 km de Chibougamau, ou encore de Mistissini, située à une heure de route.

Les couches de la population les plus précaires d'un point de vue socioéconomique sont aussi affectées par cette situation de pénurie qui va également les amener à chercher un logement à Chibougamau. Dans leur cas cependant, la possibilité d'effectuer des allers-retours entre Chibougamau et les communautés avoisinantes sera largement hypothéquée par leur manque de moyens. De plus, une fois rendues à Chibougamau, de nombreux obstacles compliquent leur accession à un logement qui leur soit propre.

En effet, la crise du logement n'épargne pas cette ville nordique qui, en 2012, affichait un taux d'inoccupation des logements locatifs à hauteur de 0,93 % selon les données de la firme Cévimec-BTF (Raymond Chabot Grant Thornton & Cie 2012). Du point de vue des unités locatives nouvellement construites, le coût élevé de la construction en zones nordiques aura pour conséquence de faire grimper les prix afin d'amortir ce coût, ce qui exclut les potentiels locataires cris qui disposent de peu de moyens financiers.

De même, l'option de la rénovation des logements plus insalubres s'assortira également d'un certain coût, en dépit des programmes provinciaux de soutien financier à la rénovation (Accès Logis par exemple). En somme, louer un logement à Chibougamau implique un certain investissement, ou tout du moins de disposer des moyens financiers conséquents, ce qui n'est pas le cas de toutes les personnes autochtones qui se déplacent en quête d'un appartement.

Cette pénurie de logements ainsi que les coûts élevés des offres disponibles ne sont pas les seuls obstacles qui balisent la trajectoire des nouveaux venus/venues dans leur quête d'un domicile à Chibougamau. Ces personnes sont en effet fortement exposées à la discrimination raciale dans l'accès au logement. Ce type de pratiques peut d'abord être expliqué par le fait que trouver un logement en ville est facilité par les réseaux de contacts dont ne disposent pas forcément ces personnes, une dynamique du bouche-à-oreille renforcée par le fait que tous les logements disponibles ne sont pas toujours affichés publiquement.

Il va de soi que certains organismes communautaires locaux ont développé des stratégies afin d'aider leurs usagers/usagères dans leur recherche de logement. C'est notamment le cas de l'Aquarelle et de la Maison Ross qui se portent garants de leur clientèle auprès des propriétaires, ou encore du personnel du Centre d'amitié qui, non seulement offre son aide

le CCSSSBJ estime que presque 20 % des logements affichent une situation de surpeuplement alors que la proportion globale des logements nécessitant des réparations majeures dépasse les 30 % pour une moyenne québécoise de seulement 7 %. De plus, le surpeuplement des logements contribue à accélérer le rythme de leur dégradation.

dans la recherche de logement, mais se porte aussi garant du demandeur vis-à-vis d'éventuels propriétaires.

Dans certains cas, même lorsque l'offre est affichée publiquement, les potentiels locataires peuvent se voir refuser sur la base de leurs origines autochtones. De plus, de l'avis de certains intervenants/intervenantes, il existe des propriétaires qui disposent d'immeubles d'habitation destinés aux Jamésiens et d'autres destinés aux Autochtones, l'offre proposée à ces derniers étant en général plus dégradée.

En somme, cet accès difficile aux logements de location crée un terrain propice à l'itinérance. Toutefois, le lien entre ces deux paramètres est loin d'être aussi simple. En effet, le fonctionnement de nombreuses sociétés autochtones s'ancre notamment dans des modes de cohabitation spécifiques au sein desquels l'entraide et la solidarité vont être de puissants vecteurs de socialisation. Alors que cette dynamique culturelle est porteuse de conséquences profondément positives, elle s'assortit également de retombées problématiques lorsqu'elle a trait à l'hébergement de proches (famille élargie ou amis). Du point de vue des réseaux d'entraide formés par la famille et les amis, la propension à se regrouper chez un proche pour y trouver un abri temporaire se solde parfois par un certain envahissement des domiciles qui n'est pas toujours sans effet.

De surcroît, Il n'est pas rare en effet qu'une même personne fasse appel à plusieurs connaissances successives de son réseau personnel dans l'optique d'être hébergée, ce qui favorise l'existence d'une mobilité intra-urbaine prononcée. Or, le recours répété à ce type d'alternative d'hébergement temporaire mettant à profit le réseau familial et social des personnes peut contribuer à l'épuisement de celui-ci.

Cette propension au regroupement va d'ailleurs alimenter davantage les pratiques de discrimination raciale des propriétaires non autochtones qui voient d'un mauvais œil ce type de rassemblement. D'ailleurs, de nombreux propriétaires n'ont pas recours à l'émission d'un bail en cas de location à Chibougamau, ce qui précarise d'autant plus les potentiels locataires autochtones peu au fait de leurs droits en cas de manœuvre d'expulsion spontanée de la part de certains propriétaires malhonnêtes.

2.2 Caractérisation des trajectoires des personnes autochtones en situation d'itinérance

Dans les prochaines pages, l'accent sera mis sur l'expérience de la condition itinérante telle que vécue par des personnes autochtones à Chibougamau.

2.2.1 La complexité et l'intensité des problématiques

Le recours aux urgences de l'hôpital par les personnes en situation de crise constitue habituellement la porte d'entrée dans le réseau d'aide local, en santé comme en matière de services communautaires. Étant donné que le personnel hospitalier se retrouve fréquemment en situation de gestion de crise, les solutions apportées demeurent souvent ponctuelles.

La crise par contre est souvent le symptôme d'un mal-être bien plus profond, reposant sur une multiplication de problématiques personnelles, auxquelles le processus de colonisation n'est pas étranger. Ce mal-être s'ancre par exemple dans les cycles de violence résultant notamment de la mise en réserve. Cette aliénation territoriale des groupes autochtones a contribué à poser les bases d'une promiscuité sociale dont découlent des conditions de vie difficiles caractérisées par l'expérience d'abus de tout ordre (domestique, psychologique,

physique, sexuel). Dans ce contexte, l'urgence d'agir en situation de crise fait l'économie des problématiques vécues par les personnes et qui relèvent généralement d'une accumulation traumatique propre aux parcours personnels.

Dans cette perspective, le poids sociopsychologique et socioculturel des problématiques vécues par les personnes autochtones en situation d'itinérance ne se limite pas au fait de ne pas disposer d'un toit, même momentanément. La complexité et l'intensité des situations mettent en lien des causes structurelles liées au processus de colonisation et des évènements personnels qui en constituent le corollaire (la violence générée par la promiscuité physique).

Dans le même registre, le traumatisme transgénérationnel résultant de l'expérience des pensionnats indiens transparaît actuellement dans le vécu de nombreuses personnes¹⁸, que ce soit d'un point de vue individuel (autodestruction, dépression, comportements à risque) ou dans la relation que celles-ci entretiennent vis-à-vis des figures institutionnelles classiques (hôpital, corps hospitalier, personnel médical). Cette relation peut être qualifiée de problématique, car elle repose sur une certaine méfiance envers ces acteurs/actrices et ces institutions publics basée sur l'anticipation des pratiques discriminatoires desquelles les individus peuvent être victimes.

En conséquence, l'expérience collective du processus de colonisation dont découle une superposition de traumatismes individuels est l'une des grandes caractéristiques à prendre en compte par quiconque désirant comprendre le phénomène de l'itinérance parmi la population autochtone. Ce facteur à lui seul distingue la condition itinérante lorsqu'elle est vécue par les personnes issues des Premières Nations ou du Peuple inuit en comparaison des personnes non autochtones. De cette variable centrale découlent les caractéristiques suivantes.

2.2.2 Des besoins majoritairement limités au registre de l'immédiateté

Lorsque les personnes autochtones se présentent dans les services, elles souhaitent une solution à très court terme. Clairement, les usagers/usagères attendent une réponse physique directe à leur mal, sans pour autant mettre de l'avant, voire réaliser, la profondeur de leurs blessures personnelles. Autrement dit, les personnes concernées par cette situation attendent des services en santé une réponse à un syndrome, certes visible, mais sans pour autant être disposées à entreprendre des démarches à moyen ou à court terme pour en découvrir la source et ainsi guérir durablement.

Les délais d'attente engendrés par le traitement des demandes plus complexes contribuent à détourner les personnes de démarches qui prendraient place dans un moyen terme. Cette tendance, visible dans le rapport des personnes aux instances du réseau de la santé, est également visible dans le réseau des organisations communautaires. Ainsi, les besoins manifestés font en sorte que de nombreuses personnes reviennent à de multiples reprises dans les services, une dynamique cyclique qui n'est pas sans maintenir une pression continue sur les services.

La fréquentation du Carrefour communautaire par des personnes autochtones au travers d'activités, telle la soupe-repas du midi à faible coût, illustre cette tendance. La fréquentation sporadique traduit une recherche de solutions à des besoins primaires (alimentaires) sur un très court terme, soit toujours dans le registre de l'immédiateté ou de l'urgence. Cette tendance

24

Dans le cadre de l'enquête mentionnée à la note 16, il s'avère que 90 % des personnes autochtones rencontrées à Chibougamau compte un proche (père, mère, grand-père, grand-mère) ayant fréquenté un pensionnait indien (Lévesque *et al.* 2014).

est également à l'œuvre dans les modalités de fréquentation des urgences de l'hôpital, puisque les personnes autochtones peuvent « disparaître » selon le mot des intervenants /intervenantes, pendant plusieurs semaines. L'inconstance de cette fréquentation, en lien avec la forte mobilité des personnes, contribue à rendre invisible un potentiel noyau dur parmi la population autochtone en situation d'itinérance.

La situation des femmes autochtones fréquentant l'Aquarelle illustre pareillement leur singularité par rapport à leurs consœurs non autochtones. Les femmes autochtones vont systématiquement se présenter alors qu'elles vivent une situation de crise. En comparaison, les femmes non autochtones vont entretenir un rapport différent avec l'organisme ; elles sont généralement plus enclines à rencontrer les équipes en externe, en s'inscrivant davantage dans une optique préventive que réactive (même s'il ne faut pas exclure pour autant les situations de crise qu'elles connaissent).

2.2.3 Le tabou de la santé mentale

Ce tabou n'est pas uniquement propre au monde autochtone, il se déploie à l'échelle de la société québécoise en général. Derrière ce tabou se cache la peur de la stigmatisation, en grande partie résultante des représentations péjoratives entretenues à propos des problématiques de santé mentale. De ces représentations collectives découlent des perceptions individuelles, notamment la honte qui motive la volonté de taire sa condition au profit d'un mal physique plus facile à identifier.

Par contre, alors que la santé mentale constitue un tabou général dans la société actuelle, elle peut se doter de caractéristiques spécifiques lorsqu'elle est appréhendée en contexte autochtone. Les individus vont plus facilement admettre un rapport problématique à l'abus de substances, à la surconsommation (drogue et alcool). Ce type de pratiques va être associé à l'idée d'une maladie à guérir. Inversement, assumer une maladie mentale conduit donc les individus à mésestimer leur condition. En conséquence, ce tabou limite l'expression des besoins des personnes en situation d'itinérance à la seule manifestation des demandes immédiates reliées à la consommation et masquant ainsi la complexité des problématiques qu'elles vivent.

Dans le cadre urbain de Chibougamau, ce tabou va être renforcé par le contexte de pénurie des ressources locales en ce domaine. Le peu de moyens dont dispose en effet l'organisation dédiée à cette question, en l'occurrence le Zéphir, ne permet pas à son personnel de mener par exemple une campagne de sensibilisation quant aux services offerts à l'échelle de la municipalité, en dépit du fait que ses membres doivent se déplacer tout de même régulièrement pour faire de la sensibilisation ponctuelle dans des endroits stratégiques tels que les bars de la ville.

Faute de ressources humaines, notamment liées aux sous-financements communautaires, mais également à la pénurie généralisée de main-d'œuvre, ces intervenants/intervenantes n'ont pas les ressources organisationnelles permettant de mettre en place des mesures visant à élargir leur bassin d'usagers/usagères, spécifiquement envers les personnes autochtones. Ce manque de moyens mis en œuvre dans le domaine de la santé mentale est également l'apanage du Conseil Cri de la Santé et des Services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ), comme en témoignent le fait que le département en santé mentale est le plus petit de l'organisation ainsi que le fait que peu d'infrastructures dédiées au maintien d'une santé mentale existent présentement dans les communautés cries (Radu et House 2015).

2.2.4 Un risque de judiciarisation plus prononcé

Les personnes autochtones en situation d'itinérance s'exposent à un risque prononcé de judiciarisation en comparaison des personnes non autochtones faisant le même type d'expérience. En dépit du fait qu'elles relèvent, elles aussi, des couches les plus défavorisées de la population, les personnes non autochtones seront en effet avantagées par le fait qu'elles connaissent mieux le fonctionnement des ressources disponibles en cas d'urgence à Chibougamau. De même, elles disposent de réseaux sociaux globalement plus ancrés en ville et qui sont susceptibles de leur apporter de l'aide. À cet égard, les personnes autochtones sont pénalisées par l'éloignement géographique des communautés, ce qui hypothèque les moyens d'un retour sur place en cas de problème.

Autrement dit, les personnes autochtones disposent de moins de recours en raison de la distance géographique de leur milieu d'origine. Cette situation peut avoir des conséquences dramatiques en matière de judiciarisation. La législation municipale à Chibougamau interdit le flanage dans les rues pendant la nuit. Or, faute de l'existence d'un foyer d'urgence ouvertement dédié aux personnes de passage en ville, les individus qui n'ont pas trouvé d'abris temporaires, spécifiquement pendant la saison hivernale, vont être interceptés par les équipes policières.

Plusieurs des personnes rencontrées lors des séances des groupes de discussion ont mentionné le fait que les personnes autochtones venues passer la journée et la soirée en ville et qui désirent retourner chez elles en soirée vont également être pénalisées. C'est le cas lorsque les chauffeurs de taxi préfèrent, la nuit, offrir leurs services aux personnes non autochtones. Ce phénomène va par ailleurs renforcer le recours à une itinérance de « fin de semaine », phénomène qui renforce à son tour le recours à des solutions d'urgence. C'est pourquoi le problème de l'éloignement des communautés, combiné à la mobilité accrue de la population crie, fait en sorte que les personnes, même lorsqu'elles détiennent l'argent nécessaire au trajet de retour en taxi vers leur communauté d'origine, ne trouvent pas forcément un véhicule susceptible de leur rendre ce service.

Ce type de pratique n'est pas sans conséquence sur les personnes autochtones alors interceptées par les patrouilles de police en vue d'être mises à l'abri dans leurs locaux. Comme le poste de la SQ à Chibougamau ne dispose pas de cellule de dégrisement, chaque personne sera mise à l'abri dans le bloc cellulaire. Cette pratique génère un certain coût du point de vue de l'organisation policière qui se doit de mobiliser du personnel en conséquence et notamment des personnes chargées de la surveillance des cellules.

Légalement, cette pratique justifie l'émission d'un constat d'infraction indissociable de la pratique consistant à « héberger » une personne en cellule et qui bien souvent s'accompagne de l'émission d'une amende. Or, le non-paiement successif de plusieurs amendes cumulées peut éventuellement se solder par l'obligation d'un séjour carcéral dans une prison provinciale (peines de 2 ans et moins) s'il y a défaut de paiement. Ce faisant, l'absence de ressources locales dédiées à l'hébergement d'urgence peut indirectement contribuer à renforcer le phénomène de la judiciarisation des personnes autochtones en comparaison des personnes non autochtones.

Parallèlement, des enquêtes récentes (RCAAQ 2018, CERP 2019) ont démontré que Chibougamau (ainsi que la ville de Val-d'Or) comptait parmi les villes du Québec au sein desquelles la pratique du profilage racial de la part des forces de l'ordre ciblant spécifiquement les personnes autochtones était la plus marquée. Ce constat a engendré une certaine remise en question de la part du personnel de l'antenne régionale de la SQ à Chibougamau. Alors que le personnel reconnaît effectivement que de nombreux Autochtones sont incarcérés dans leurs

locaux sur des motifs qui, sans être forcément reliés à un crime, relèvent plutôt de l'état d'ébriété sur la voie publique, il déplore le manque de moyens auxquels les équipes sont confrontées et notamment l'absence d'une cellule de dégrisement à proprement parler au sein de leur unité régionale¹⁹. L'absence d'une structure d'hébergement d'urgence est également déplorée de leur part.

2.2.5 Une population extrêmement mobile

La présence des personnes autochtones à Chibougamau peut aussi être suscitée par les attraits de la ville sur le plan des loisirs, comme l'illustre le cas du Festival Beauce Carnaval et sa fête foraine en été ou le Festival Folifrets Baie-James en hiver, des évènements qui ont lieu annuellement. Les déplacements vers Chibougamau peuvent également être motivés par ses attraits récréatifs, spécifiquement les bars et les restaurants de la ville.

Soulignons que de nombreuses communautés cries ont adopté une législation interdisant strictement la vente et la consommation d'alcool sur leur territoire dès lors qualifiées de *dry community*. Les villages d'Oujé-Bougoumou et de Mistissini, voisins de Chibougamau, se classent dans cette catégorie, ce qui explique notamment que certains membres de ces communautés vont venir fréquenter les bars et les restaurants de la ville. Cette raison explique en partie les déplacements vers Chibougamau, un type de mobilité très ponctuel qui alimente du même coup une présence circonstancielle en ville. Les personnes concernées vont être de passage dans l'espace urbain, tout en étant hébergées au mieux par un proche, voire dans un appartement reconnu pour abriter des groupes de personnes dont la consommation d'alcool et de stupéfiants va faire partie intégrante de leur mode de socialisation.

Il serait toutefois inapproprié de réduire les motifs de présence en ville des personnes au seul facteur de la surconsommation d'alcool ou de stupéfiants. En effet, la ville de Chibougamau présente également un ratio d'appareils de loterie vidéo (ALV) par habitant extrêmement élevé. Les intervenants/intervenantes locaux estiment en effet que le ratio en question est de 25 machines à sous pour 1000 habitants alors que selon les estimations de Loto Québec, le ratio moyen au Québec serait plutôt autour de deux ALV pour 1000 habitants²⁰. La présence exacerbée de cette offre de machines à sous et de loterie vidéo constitue également un facteur favorisant la mobilité des personnes en direction de Chibougamau.

Parmi les catégories davantage démunies de la population autochtone, l'expérience de la mobilité va également se révéler en fonction d'une autre dynamique quant à elle directement liée aux mécanismes d'aide financière de la province. Parfois désignée par l'expression « période des chèques », cette dynamique s'articule autour de la date de tombée d'un premier montant d'assistance sociale en début de mois, suivi deux semaines plus tard du versement des allocations familiales. Or, il n'est pas rare que certaines personnes résidant en communauté visitent temporairement Chibougamau une fois leur chèque encaissé afin d'en dépenser le montant, que ce soit dans les commerces locaux ou dans le cadre d'activités festives.

Parmi la population en transit, il peut s'agir d'hommes et de femmes qui ont quitté leur communauté seulement pour quelques jours, ou encore de travailleurs saisonniers qui, une fois leur contrat de quelques semaines terminé (forestiers, débroussailleurs), vont venir momentanément dépenser leur salaire en ville. Ces exemples démontrent que cette mobilité

¹⁹ Il n'y a pas non plus de cellule de dégrisement dans les villages cris

²⁰ Site Internet de Loto Québec https://lejeudoitresterunjeu.lotoquebec.com/fr/savoir-jouer/questions-reponses.

connecte ville et communautés en formant ainsi un flux de personnes de passage à Chibougamau.

De l'avis des intervenants/intervenantes, si les personnes sont venues fêter à Chibougamau, cela garantira le fait qu'elles ne se livreront pas à la même activité dans leur propre communauté, épargnant ainsi d'éventuels troubles au sein de celle-ci, d'autant plus lorsque les personnes concernées sont connues pour des faits de violence alors qu'elles étaient sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Certaines personnes sont si réputées pour leur potentiel de trouble de l'ordre public que, progressivement, leur présence en communauté sur une base régulière ne sera plus souhaitée, une pratique pouvant aller jusqu'au bannissement des concernées qui n'ont alors d'autre choix que de rester à Chibougamau, ou encore de se déplacer vers un autre centre urbain, voire une autre communauté autochtone.



Section 3. Agir sur les trajectoires des personnes autochtones en situation d'itinérance à Chibougamau

Cette troisième section abordera plus directement les diverses dimensions de la pratique des intervenants/intervenantes œuvrant en matière d'itinérance. Tous et toutes constatent un accroissement majeur de la présence de personnes autochtones parmi les usagers/usagères de leurs services. Dans un premier temps, sera abordée la question de l'accessibilité aux services rendue problématique en raison de la forte mobilité spatiale des personnes qui tentent d'accéder à des services d'accompagnement dans un contexte de précarité résidentielle. Dans un deuxième temps, le fonctionnement du continuum formé par l'ensemble des offres de services locales sera présenté afin d'en cibler spécifiquement les lacunes ou les potentialités. Dans un troisième temps, ce sont les obstacles qui contraignent l'élaboration d'une offre de services culturellement sécurisants qui seront mis en évidence à travers des initiatives menées en ce sens par le milieu d'intervention de la ville.

3.1 Accéder aux services d'aide et d'accompagnement à travers la mobilité

La mobilité des personnes d'origine autochtone a un impact direct sur les modalités de l'accessibilité aux services offerts à Chibougamau aux personnes démunies. Être de passage en ville freine en effet l'accès aux services des organisations d'aide, que ce soit dans le cas des personnes qui vont s'y déplacer afin de trouver des réponses à leurs besoins de base (accéder à un logement, bénéficier d'une aide psychosociale en dehors de la communauté, etc.), ou bien dans le cas des personnes qui, parce que leur déplacement obéit au rythme de la mouvance circulaire, vont temporairement se retrouver régulièrement à Chibougamau où elles vont potentiellement tenter d'accéder à ces services. La précarité résidentielle engendrée par ce type de mobilité n'est pas sans poser de défi à la définition des services d'aide et d'accompagnement, de même qu'elle révèle la fracture territoriale entre les différents corps administratifs qui structurent la région.

3.1.1 Les implications de la précarité résidentielle

Dans le cas des couches de la population les plus démunies, le fait de détenir, ou non, une adresse à Chibougamau va être décisif, notamment pour accéder aux organismes concernés. En effet, si les personnes ne disposent pas d'une adresse locale, elles ne pourront pas accéder à certains services pourtant nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie. Par exemple, il s'avère impossible de faire une demande d'aide financière de dernier recours, même si les adresses de certaines organisations de la ville, notamment la Maison Ross, peuvent être utilisées en guise de référence.

Dans le cas de la Corporation le Zéphir, la personne en demande doit démontrer qu'elle réside à Chibougamau depuis au moins deux mois ; cette durée est lue comme un signe de la solidité et de la fiabilité de la demande. Elle est utile aussi à l'organisme lorsque vient le temps d'accueillir ou non une demande puisque la Corporation ne peut répondre de manière positive à toutes les demandes. Ce cas particulier permet d'illustrer tout l'enjeu lié au fait de déclarer ou non une adresse dans la ville. En tant que membres de la Nation Cri/Eeyou, les personnes sont éligibles à recevoir des soins financés par le Conseil Cri de la Santé et des Services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ) en autant qu'elles résident dans une des communautés cries. C'est pourquoi de nombreuses personnes qui se retrouvent à Chibougamau déclarent elles-mêmes détenir une adresse en communauté. Toutefois, cette stratégie les prive de possibles recours au sein de certaines organisations de la ville.

Ce système de preuve de résidence peut également poser problème aux personnes qui entament des démarches auprès de l'Office municipal de l'habitation (OMH) qui gère localement l'accès aux habitations à loyer modique (HLM). Les preuves demandées dans ce cas, en l'occurrence les rapports d'impôts et autres preuves de résidence, peuvent s'avérer difficiles à fournir dans le cas des personnes autochtones en raison de la lourdeur des procédures administratives exigées. Les futurs locataires doivent notamment amener la preuve qu'ils/elles résident à Chibougamau depuis au moins un an au moment de la demande, ce qui, en vertu des facteurs évoqués ci-dessus, peut s'avérer d'une complexité telle qu'elle peut décourager les candidats/candidates les plus motivés. En conséquence, l'éligibilité aux ressources d'aide et les preuves requises contribuent également à renforcer la vulnérabilité des personnes au regard du phénomène de l'itinérance et en dépit des efforts que celles-ci mobilisent pour se sortir de cette condition.

Il est clair que l'offre de services sociaux et communautaires actuelle à Chibougamau ne peut à elle seule répondre à la vaste gamme des besoins humains et spécialement dans le cas des personnes en situation d'itinérance. Par exemple, une personne ayant fui sa communauté et étant disposée à régler son problème de dépendance afin de poursuivre un projet de vie vers le mieux-être, sera confrontée à l'absence de choix quant aux cures de désintoxication.

De plus, les personnes qui souhaitent entreprendre une cure véhiculant des approches de guérison autochtone n'auront d'autres choix que d'être orientées vers des localités parfois aussi éloignées que Montréal, Kanesatake (Onen'to:kon Healing Lodge) ou encore Kitigan Zibi à proximité de la ville de Maniwaki. La recherche de solutions, en phase avec les besoins des personnes, va être d'autant plus ardue étant donné la nature multifactorielle des problématiques vécues. La plupart du temps, les personnes en situation d'itinérance avérée vont également souffrir de problèmes de surconsommation qui ne sont en réalité que la manifestation de problématiques plus profondes (décrite à la section précédente), ou en lien avec les abus de tous ordres ayant ponctué leur trajectoire.

Par ailleurs, la quête d'une prise en charge culturellement spécialisée n'est pas le seul facteur expliquant cette mobilité à grande échelle. En effet, les ressources d'aide et d'accompagnement sont si peu nombreuses que des personnes en viennent à épuiser les recours possibles. Elles peuvent même être encouragées à rechercher une réponse à leurs besoins dans d'autres endroits, tel Val-d'Or. Le déplacement du problème permet non seulement de combler le manque de services locaux, mais il constitue parfois une solution de la dernière chance pour les personnes auxquelles les ressources locales ne peuvent pas (ou plus) répondre.

3.1.2 Une offre régionale de services morcelée

Parmi les personnes cries présentes localement, la mobilité accrue peut aussi, dans une certaine mesure, s'expliquer par la quête directe de services à l'extérieur. Il n'est pas rare que les personnes se tournent vers l'Abitibi-Témiscamingue ou le Saguenay-Lac-Saint-Jean, voire Québec ou Montréal, afin de trouver des réponses à leurs besoins, surtout lorsque ceux-ci nécessitent une aide de nature plus spécialisée, en santé par exemple. L'étalement régional des ressources disponibles, qui se double d'une fragmentation des organes de gouvernance, joue un rôle de premier plan dans cette tendance.

L'influence de ce type d'obstacle spatial dans l'effectivité des services locaux se vérifie notamment du point de vue de la Direction de la protection de la jeunesse puisque, dans ce cas, la zone de Chibougamau dépend de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette décentralisation géographique de l'offre est d'autant plus présente que le gouvernement

régional cri dispose également d'une instance équivalente à la DPJ, en l'occurrence le Department of Youth Protection. Or, dans le cas d'un enfant dont la gestion du dossier engendre des difficultés de suivi vis-à-vis de la communauté d'appartenance de la famille concernée (bien que cet enfant soit à Chibougamau), ce marquage territorial des juridictions complique davantage la gestion des dossiers traités dans l'urgence. L'enfant pourra ainsi être envoyé dans une famille d'accueil située au Saguenay-Lac-Saint-Jean, alors que le placement aurait possiblement moins d'impacts négatifs s'il s'effectuait dans sa communauté d'origine, parfois située à quelques dizaines de kilomètres de Chibougamau, à Oujé-Bougoumou ou à Mistissini.

C'est non seulement la distance géographique qui sépare l'enfant de son milieu d'origine qui est en cause ici, mais également le fait que les foyers et les familles d'accueil au Saguenay-Lac-Saint-Jean sont francophones alors que l'enfant et sa famille seront fort probablement anglophones, sans parler qu'ils peuvent être aussi des locuteurs de la langue crie. Ce décalage linguistique aggrave davantage l'implication de la famille dans le devenir de l'enfant, notamment lorsque la famille élargie souhaite reprendre contact avec l'enfant concerné. En outre, l'éparpillement de ces instances engendre également une mobilité géographique des parents.

Enfin, puisque l'antenne régionale de la Sécurité du Québec à Chibougamau²¹ est rattachée à la région Saguenay-Lac-Saint-Jean plutôt qu'à celle de l'Abitibi-Témiscamingue, il devient difficile, là aussi, d'harmoniser les pratiques entre régions. À ce propos, l'ampleur du phénomène de l'itinérance tel qu'il s'exprime à Val-d'Or – une ville souvent montrée en exemple – n'est pas comparable avec la situation observée à Chibougamau. Toutefois, sous un angle qualitatif, les situations des deux villes présentent des similitudes du point de vue de la nature de cette présence qui compte notamment sur une forte proportion de personnes de passage en ville.

En somme, le morcellement juridictionnel et l'éclatement spatial de l'offre de services qui en résulte alimentent davantage la mobilité des personnes cherchant à accéder à certains services.

3.1.3 La fracture spatiale entre administrations cries et jamésiennes

C'est du point de vue des services sociaux et des services de santé que l'éclatement régional et la dispersion des ressources d'aide et d'accompagnement se font le plus sentir. Premièrement, l'immensité du territoire couvert par la région sociosanitaire Nord-du-Québec (région 10) engendre un enjeu sur le plan de l'accessibilité puisque les services offerts dans les régions limitrophes vont également être sollicités par les résidents/résidentes de la région 10. D'autres régions limitrophes paraissent parfois plus accessibles, comme l'Abitibi-Témiscamingue (région sociosanitaire 08) ou le Saguenay-Lac-Saint-Jean (région sociosanitaire 02).

Par ailleurs, planifier l'offre régionale de services ne peut faire l'économie de considérations touchant spécifiquement les efforts d'autodétermination entrepris par la Nation Cri/Eeyou depuis la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). En effet, depuis 1975, les instances politiquement représentatives des Cris/Eeyou ont notamment entrepris une vaste réorganisation des services de santé destinés à leur population dans une démarche d'autonomie vis-à-vis des compétences fédérales en la matière (voir section 1). À

Le poste de la SQ à Chibougamau est l'une des quatre unités structurant la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les trois autres étant situées à Dolbeau, à Alma et à Roberval.

31

titre d'exemple, la prise en charge des séjours hospitaliers et de tous autres déplacements en lien avec la santé à travers le Service aux patients cris en est une résultante.

Parallèlement, il y a un profond respect de la part des représentants/représentantes du réseau de la santé de Chibougamau en ce qui a trait aux efforts de structuration des mécanismes de gouvernance mis en œuvre par la Nation Cri/Eeyou. En effet, les acteurs/actrices du monde de la santé reconnaissent la qualité des services offerts par les instances cries et rejettent donc unanimement toute tentative d'ingérence à leur encontre lorsqu'il s'agit de traiter le cas d'un patient/patiente cri.

Le respect ouvertement manifesté pour les efforts d'autodétermination de la Nation renforce cependant la discordance géographique entre le cadre régional servant d'ancrage au réseau provincial de la santé dans la région Nord-du-Québec (région 10) et le cadre régional propre au réseau de la santé des Cris/Eeyou ayant sous sa gouverne la région Terres-Cries-de-la-Baie-James (région 18). La superposition de ce double découpage régional, soit les régions 10 et 18, sur le même espace pèse lourd sur l'offre de services potentiellement offerte aux personnes vulnérables et spécifiquement à celles vivant la condition itinérante.

Parce que le personnel du Conseil régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CRSSBJ) est chargé de mettre en lien les organisations formant le corridor de services tels que les CLSC et les organismes communautaires chibougamois, d'une part, et les organismes cris, notamment les Centres Miyupimaatisiiun Communautaire (CMC)²² présents dans les neuf communautés, d'autre part, son mandat s'assortit de certains défis. Faire communiquer des organisations configurées différemment nécessite de trouver des manières de fonctionner alternatives, comme l'illustre l'embauche de l'agente de liaison crie du CRSSSBJ. La difficulté de ce type de poste, par ailleurs à l'étape de projet-pilote, consiste à faire correspondre des catégories structurantes de l'action publique en santé et en services sociaux qui ne sont pas toujours pensées et organisées de la même manière, notamment en ce qui a trait à la santé mentale et à la dépendance.

En témoigne le fait que le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ) et le ministère de la Santé et des services sociaux québécois (MSSS) ne fonctionnent pas suivant les mêmes critères, ce qui induit des fonctionnements différents et va nécessiter un vaste travail d'explication auprès des patients/patientes cris, de la part de l'agente de liaison du CRSSSBJ. Cela peut engendrer non seulement une certaine frustration chez les personnes traitées, mais peut compliquer également l'action des intervenants/intervenantes sociaux et autres acteurs/actrices du monde de la santé, notamment lorsqu'il s'agit d'effectuer un suivi. Toutefois, des négociations quant à l'interaction entre systèmes cri et québécois de la santé se réalisent plus à une échelle gouvernementale que locale, comme l'illustre le cofinancement du Service aux patients cris.

On note aussi que chacun de ces deux ensembles régionaux, cri et jamésien, n'ont pas la même approche dans le dossier de la lutte à l'itinérance. Alors que présentement la région chibougamoise se caractérise par l'atteinte d'un *momentum* au sein duquel les différents acteurs/actrices locaux partagent l'ambition de développer une action concertée afin de mieux répondre aux besoins manifestés, les acteurs/actrices du système de santé cri ont entrepris une réflexion à ce sujet, comme l'illustre l'embauche d'une consultante spécialisée dans les questions de logement et dont le mandat est notamment de proposer des pistes de solution quant au phénomène de l'itinérance en communauté et plus largement dans les pôles urbains fréquentés par la population crie. En somme, tant du point de l'armature spatiale et

²² Les CMC sont l'équivalent des CLSC dans les territoires administrés par les Cris.

administrative des régions 10 et 18 que des réseaux de santé propres à ces deux régions superposées, il existe un certain déphasage.

3.1.4 La difficulté d'effectuer un suivi des dossiers

Plus que n'importe quel autre exemple, la question du suivi des dossiers met en lumière l'impact de la mobilité des personnes autochtones par rapport à l'offre de services des organisations de la ville. Effectuer un suivi de la trajectoire des personnes s'avère en effet crucial, que ce soit dans le cas de celles qui n'ont pas trouvé une réponse immédiate à leurs besoins (et en viennent à se détourner de l'organisation initialement contactée) ou encore dans le cas des personnes ayant déjà été aiguillées par des organisations locales vers des ressources autres, voire vers d'autres territoires.

La réalisation d'un suivi est d'autant plus complexe lorsque l'aide offerte implique un service en santé ou en matière de services sociaux. Dans ce cas, le devoir de confidentialité lié au secret médical ne facilite pas la communication entre les différents acteurs/actrices impliqués lorsqu'il y a aiguillage à partir d'une ressource de première ligne vers une ressource spécialisée. Par exemple, dans le cas où un homme en crise sera orienté par les urgences vers la Maison Ross ou la Corporation le Zéphir à cause d'un problème de santé mentale, le personnel des organisations accueillantes est tenu à un devoir de confidentialité quant aux interventions.

De surcroît, lorsqu'une personne va être orientée par une organisation localisée à Chibougamau vers un service offert dans l'une des communautés cries, le suivi des dossiers va être davantage compliqué par la coupure à la fois administrative et territoriale qui sépare services jamésiens, localisés dans la ville de Chibougamau, et services cris, implantés dans les communautés. Ce cas peut être illustré par l'exemple d'une femme intoxiquée en situation de crise suicidaire qui sera accueillie aux urgences de Chibougamau pour être ensuite orientée vers un service d'intervention dans sa communauté d'origine. Il s'avérera extrêmement difficile de la part des intervenants/intervenantes du CRSSSBJ, et notamment l'agente de liaison crie, de communiquer avec les acteurs/actrices des instances cries. La nécessaire confidentialité des interventions combinée à la régionalisation des services, ainsi qu'au fort roulement de personnel en place, constituent de puissants obstacles à la réalisation du suivi des interventions à court ou à moyen terme. Selon toute évidence, une telle dynamique met en lumière un problème de structuration régionale majeure des services en santé et des services sociaux qui renforce à son tour la mobilité des individus.

3.2 Les limites de l'offre de services existante

La qualité des services dépend pour beaucoup des ressources en place dans chaque organisation, surtout lorsque l'offre présente déjà quelques limitations. Si cette faiblesse existe à Chibougamau, ce n'est pas en raison de la volonté des acteurs/actrices locaux, mais plutôt du fait du manque de moyens à leur disposition compte tenu de la petite taille de ce pôle urbain. Ce manque de moyens chronique, duquel résultent certaines carences dans les services dont pourraient bénéficier les personnes vulnérables, a toutefois eu pour conséquence de pousser les acteurs/actrices locaux à développer des solutions alternatives, voire de dépannage, témoignant tant de leur mobilisation collective que de leur capacité d'agir organisationnelle.

3.2.1 Les effets du manque de financement sur le déploiement des services

L'aménagement des services offerts par le CRSSSBJ ne semble pas, pour l'heure, répondre totalement aux besoins éventuels des personnes autochtones en situation d'itinérance qui sollicitent cette organisation. Cette situation s'explique principalement par un manque de personnel et de moyens financiers. En réalité, la teneur socioculturelle du profil populationnel de la région 10 (Nord-du-Québec) ne contribue pas à l'amélioration de la situation. En effet, ce profil mise sur un pourcentage d'usagers/usagères autochtones à hauteur de 6 % alors que la réalité amène les intervenants/intervenantes à parler d'une proportion au moins deux fois, voire trois fois, plus élevée.

Cette sous-évaluation du pourcentage de patients/patientes d'origine autochtone s'explique par le fait que la région sociosanitaire du Nord-du-Québec (10) est chevauchée par la région 18, soit la région sociosanitaire Terres-Cries-de-la-Baie-James qui relève, quant à elle, du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSBJ). La Nation Cri/Eeyou est responsable des services de santé et des services sociaux sur le territoire des communautés cries (région 18), en dépit du fait que ses membres vont être amenés à fréquenter les ressources hospitalières de Chibougamau (région 10) par l'intermédiaire du Service aux patients cris. Parallèlement, de nombreuses personnes autochtones vont résider temporairement à Chibougamau, autant de personnes qui ne déclarent pas leur présence en ville lors du recensement, ce qui contribue davantage à sous-estimer le pourcentage relatif aux usagers/usagères autochtones du CRSSSBJ.

Ce décalage populationnel, induit par la superposition partielle de deux entités régionales dédiées à la santé et ses conséquences en matière de fréquentation par des Cris des instances chibougamoises, se reflète aussi dans les formulaires d'admission à l'hôpital qui ne permettent pas de préciser l'appartenance à la Nation Cri/Eeyou. De la sorte, les modalités d'admission à l'hôpital de Chibougamau n'offrent pas la possibilité d'un réajustement statistique du profil populationnel de la région 10. Ainsi, le réseau provincial de la santé implanté à Chibougamau, notamment le Centre hospitalier, est confronté à un décalage entre profil réel et profil théorique de sa responsabilité populationnelle, ce qui altère grandement l'affectation de moyens disponibles pour répondre aux besoins locaux.

De l'avis même de ces acteurs/actrices, l'offre de services sociaux est encore plus touchée par ce déséquilibre de l'organisation régionale. Au-delà des services sociaux portés par les intervenants/intervenantes du réseau de la santé, et dont témoigne l'existence du poste de l'agente de liaison crie, la vitalité du tissu communautaire local dépend en effet des moyens alloués au CRSSSBJ qui gère sous entente le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) au nom du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Mis à part le Centre d'amitié dont les financements dépendent en majeure partie du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) du Québec et de Services aux Autochtones Canada (SAC), les organisations sont majoritairement financées par le PSOC. Cette modalité de financement concerne spécifiquement les organismes d'hébergement locaux, en l'occurrence l'Aquarelle, la Maison Ross et la Corporation le Zéphir, mais également les activités du Carrefour communautaire qui constate, on l'a vu, un accroissement du nombre de personnes autochtones ces dernières années.

3.2.2 L'engorgement des services

Le peu de ressources locales se traduit d'abord par un engorgement du réseau provincial de la santé qui occupe une place de premier plan dans la prise en charge des individus. Le CRSSSBJ est un repère spatial régionalement reconnu jusque dans les communautés cries environnantes. Plus spécifiquement, dans le cas des personnes autochtones présentes à Chibougamau et faisant l'expérience de la condition itinérante, l'infrastructure hospitalière est, dans l'éventualité d'un problème physique nécessitant une aide immédiate, l'entrée dans le continuum de services.

Le retard enregistré quant au déploiement des services sociaux offerts à ces personnes, se traduit par un engorgement des services de première ligne à partir du CRSSSBJ. En effet, le réseau de la santé est responsable du financement des organismes communautaires concernés, mais également de collaborer, dans la pratique, avec ces derniers afin d'optimiser l'offre de services, particulièrement en deuxième et troisième lignes, soit les services de transition et de stabilisation.

De nombreuses personnes autochtones sans logis vont majoritairement passer par les urgences afin de répondre à un besoin d'aide immédiat, puis vont en ressortir jusqu'à la prochaine crise. Il existe aussi certaines situations où, faute de logements de transition, les personnes hospitalisées vont rester parfois plusieurs semaines aux urgences pour ensuite retourner vers leur situation initiale qui peut se révéler par ailleurs problématique, ce qui va induire de nouveau un possible recours futur aux urgences. Si les services de gestion de crise ne sont pas secondés par des services d'accompagnement et de suivi pourtant nécessaires, cela signifie concrètement que la même personne pourra frapper à plusieurs reprises à la même porte, soit le service des urgences, sans que sa démarche aboutisse à une intervention déployée à moyen ou à long terme.

Dans l'optique de proposer un continuum de services, les urgences constituent une entrée dans le système. Cependant, si elle n'ouvre pas la voie à des démarches d'accompagnement et à des services de transition, on se retrouve face à une impasse (un goulot d'étranglement en quelque sorte). Parallèlement, cet engorgement se répercute sur les autres ressources, dès lors sous pression. L'Aquarelle, par exemple, est amenée à proposer, dans la contingence de ses modestes moyens, un hébergement de transition en interne. De même que, confrontée à la pression des besoins de ses usagers, la Maison Ross s'est vue contrainte de trouver des solutions budgétaires afin d'ouvrir un service d'hébergement d'urgence qui fait largement défaut à Chibougamau. Alors que ces initiatives alternatives se révèlent être des succès, elles ne sont pas sans impact sur les mandats originels des organisations et notamment sur leur liste d'attente.

La mobilité accrue de la population autochtone au regard de cette situation peut également affecter l'offre de services. Cette difficulté peut être illustrée par la situation suivante. Une femme autochtone réside temporairement à l'Aquarelle. Alors qu'elle trouve un moyen de transport vers sa communauté, elle peut s'absenter de Chibougamau afin de revoir sa famille. L'éloignement géographique combiné au défi du transport fera en sorte qu'un retour en ville dans l'organisme d'hébergement ne sera pas dénué d'obstacles. En son absence, il s'agit d'un lit inoccupé dans un contexte où les carences de l'offre de services se traduisent par une pression sur l'organisme. Ainsi, la mobilité exacerbée caractéristique des personnes autochtones va renforcer l'effet d'engorgement des ressources locales qui n'en sont que plus démunies.

3.2.3 L'effet des « portes tournantes »

Suivant la logique du continuum de services, l'engorgement des services de première ligne en lien avec la faiblesse de l'offre locale au regard de la seconde ligne (logement de transition, démarche de réinsertion sociale et professionnelle), se répercute sur les ressources locales à partir des services offerts sous l'égide du CRSSSBJ. Concrètement, la ville peut compter, tel que précédemment mentionné, sur l'existence de trois organismes d'accueil temporaires destinés aux personnes sans logements et ciblant chacun une population spécifique : les femmes victimes de violence conjugale (l'Aquarelle), les hommes en difficulté (la Maison Ross) et les personnes affectées par des troubles de santé mentale (le Zéphir). Dans ce contexte, l'engorgement caractéristique du CRSSSBJ se traduit par une pression sur les structures d'hébergement qui les amène à dépasser leur mandat en gérant des situations qui ne relèvent pas a priori de leur champ d'action. Ce type de situation peut être illustré par le cas d'une femme sans domicile qui va être admise à l'Aquarelle sans pour autant être victime de violence conjugale au moment de son entrée dans le réseau d'aide.

En conséquence, ce type de pression se solde par des taux d'occupation pouvant souvent dépasser la capacité logistique des infrastructures, de sorte qu'elles ne peuvent plus constituer une alternative au sein du continuum de services. Le cas de l'Aquarelle est d'ailleurs emblématique de cette situation puisqu'il n'est pas rare que le taux d'occupation dépasse les 100 %. De plus, le CRSSSBJ, en tant qu'administrateur et pourvoyeur de services, n'est pas la seule structure administrative de laquelle découle une pression sur les ressources locales. Il semble en effet que le Service aux patients cris ait occasionnellement recours au filet social communautaire local afin de placer des personnes de passage en ville.

En revanche, si la difficulté à trouver une réponse adéquate à ses besoins s'explique par la petite taille du filet social communautaire, celui-ci se caractérise aussi par certaines carences comme l'existence d'une structure dédiée uniquement aux problématiques de dépendance ; un volet pourtant étroitement lié à l'expérience de l'itinérance. Présentement, les acteurs/actrices du CRSSSBJ sont responsables de ce mandat qui gagnerait pareillement à être organisé à une échelle qui nuance les catégories d'action gouvernementale en y intégrant les enjeux locaux tels qu'ils sont pris en charge par le milieu communautaire.

Ainsi, la difficulté à combler les besoins des personnes autochtones sans logis s'explique en partie par la portée limitée de l'offre locale ; situation susceptible d'engendrer un effet de « portes tournantes ». Semblable effet doit également être appréhendé sur le plan institutionnel puisque le fonctionnement des organisations proposant une formule d'hébergement, qu'il soit d'urgence (Aquarelle, Maison Ross) ou de moyen terme (Aquarelle, Zéphir, Maison Ross), repose sur un ensemble de règles de vie, par ailleurs caractéristique de ce milieu.

Parmi ces réglementations, la sobriété constitue un prérequis à l'admission dans la plupart de ces espaces d'hébergement. Bien que dans le cas d'une faible intoxication de l'usager/usagère des dérogations peuvent être faites, il reste que lorsqu'une personne s'est déjà présentée fortement intoxiquée à l'accueil, et donc sans réunir les conditions préalables à son admission, elle en sera refusée, ce qui créera un passif dans le cas où la personne manifestera son mécontentement avec plus ou moins de violence (verbale ou physique). C'est ainsi que certaines personnes vont se retrouver sur la liste noire des usagers/usagères et se voir fermer les seules portes ouvertes des organismes disponibles à les aider.

Le portrait de la situation de Chibougamau dressé jusqu'ici laisse entrevoir deux besoins majeurs quant aux services d'hébergement pouvant être offerts aux personnes autochtones en situation d'itinérance ou qui sont en voie de s'en sortir. Identifiés par les acteurs/actrices

locaux, ces trous de services concernent la variété de l'offre de logements destinés aux plus démunis, du refuge d'urgence aux appartements de transition en passant par l'accompagnement. Il faut insister, une fois de plus, sur le fait que les trois organismes d'hébergement en place comblent sur une base régulière ces lacunes, ce qui peut les amener à déborder du champ d'action couvert par leurs mandats respectifs.

3.2.4 La nécessité d'élaborer une solution d'hébergement de transition stable

De manière générale, les acteurs/actrices locaux déplorent l'arrêt des activités du Centre d'amitié dans ce registre. En effet, le CAEC disposait, jusqu'en 2011, de plusieurs lits offerts aux personnes de passage moyennant une contribution financière symbolique. Or, dans le cas par exemple des aînés/aînées venus accompagner un/une de leur proche, cette absence de services pose aujourd'hui certains problèmes. Cette carence peut être illustrée par la trajectoire d'une aînée crie venue accompagner son mari lors d'un déplacement visant une simple intervention hospitalière (dialyse). Alors que l'aîné concerné par les soins est hospitalisé sur place, sa femme n'a pas semblé trouver d'hébergement dans un hôtel, une possibilité d'hébergement pourtant assurée par le Service aux patients cris, de sorte que, démunie, sans ressource familiale localisée à Chibougamau, l'aînée en question a finalement été hébergée à l'Aquarelle.

Au cours des dernières années, le Comité Toit a tenté de remédier quelque peu à la situation. Réunissant les acteurs/actrices du Zéphir, de l'Aquarelle et de la Maison Ross, de même que l'agente de liaison autochtone du CRSSSBJ, ce comité se réunit deux fois par mois afin d'aborder la problématique du logement et de veiller ainsi à l'élaboration de solutions permettant d'améliorer le contexte chibougamois. Cette initiative relève de la volonté et des efforts de concertation de la part des organisations impliquées qui, chacune, dans le cadre de ce comité, transcende son mandat respectif afin d'offrir une réponse collective aux enjeux et aux défis posés par la problématique du logement. En d'autres termes, la crise du logement à Chibougamau et ses conséquences sur l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance ont permis l'émergence d'une initiative locale autour de cette question de la part des acteurs/actrices eux-mêmes.

La possibilité de mettre en place une solution d'hébergement d'urgence est l'une des préoccupations du Comité Toit. Parallèlement, l'éventualité d'une telle ressource suscite également des craintes auprès de certains intervenants/intervenantes qui y voient la possible systématisation de ce recours par une population, dès lors éventuellement grandissante, qui pourrait en bénéficier alors que les personnes quittent momentanément leurs communautés pour fréquenter les services récréatifs de la ville. Cette crainte explique pourquoi de nombreux acteurs/actrices sont plus favorables à une reprise en main du problème, à savoir l'absence d'une solution d'hébergement temporaire par le CAEC.

Cette première lacune observée dans l'offre d'hébergement temporaire se double d'une seconde lacune. En effet, la situation locale se caractérise par le besoin impérieux d'un lieu de transition afin d'accompagner les personnes anciennement itinérantes dans l'optique de poursuivre et de compléter leurs démarches d'insertion sociale. À l'heure actuelle, tant la Maison Ross que l'Aquarelle offrent dans leurs murs un suivi de seconde étape dans la mesure de leurs moyens limités, notamment sur le plan financier.

Toutefois, ces mobilisations, spécifiquement dans le cas des femmes, ne peuvent se faire sans la création de places en logement de transition extérieur aux organismes d'aide. En effet, l'objectif de cette solution est d'offrir aux femmes terminant un séjour en centre d'hébergement la possibilité de mettre en pratique leur nouvelle situation dans un logement qui leur est propre.

Au-delà des services post-hébergement, il s'agit également de poursuivre la stabilisation psychologique des femmes en assurant leur sécurité physique. Tout en étant autonomes, les femmes bénéficiant d'une solution d'hébergement de transition bénéficieraient de la supervision d'intervenantes assurant ainsi un suivi psychosocial sécuritaire et confidentiel. Ce type de projet est vu actuellement comme un tremplin supplémentaire qui permettrait aux femmes concernées de progresser en structurant davantage leur projet de vie.

L'Aquarelle porte depuis quelque temps déjà un tel projet qui a finalement été accepté en mars 2019. Ce projet-pilote de 3 ans cible la mise à disposition par l'Office municipal d'habitation (OMH) de deux appartements de cinq pièces et demie, soit une formule d'appartement difficile à louer, car généralement trop grand pour le locataire moyen, mais qui permet d'accueillir des résidentes et leurs enfants en guise d'hébergement de seconde étape. L'objectif final est de compléter l'insertion sociale, déjà entreprise, des femmes locataires vers une démarche d'autonomie durable leur permettant ensuite de voler de leurs propres ailes sans supervision.

L'accompagnement offert vise un gain d'autonomie, de l'entretien d'un loyer à la gestion d'un budget, en passant par un soutien dans l'intendance des denrées alimentaires. Il s'agit en somme d'un accompagnement de proximité en externe. Premier du genre à Chibougamau, ce projet repose sur une entente entre l'OMH et l'Aquarelle. À présent, il s'agit pour l'organisation de pourvoir le poste d'une intervenante indissociable de la réalisation d'un tel projet, une démarche rendue complexe en raison de la pénurie de main-d'œuvre endémique à la région. La supervision souhaitée de la part d'une intervenante est non seulement un gage de la réussite du projet, mais cette formule offre également une certaine garantie à l'OMH puisque la supervision est assurée au jour le jour par le personnel de l'Aquarelle. En somme, ce projet-pilote est jugé gagnant/gagnant.

3.3 Des services culturellement orientés et signifiants : entre difficultés et bienfaits

3.3.1 Quand la pénurie de main-d'œuvre freine le déploiement de services adéquats

Alors que la qualité des services dépend pour beaucoup des professionnels/professionnelles en place, les services offerts pâtissent également d'une forte pénurie de main-d'œuvre visible à l'échelle de la région Nord-du-Québec. Spécifiquement, cette pénurie touche le recrutement de travailleurs/travailleuses sociaux et de proximité, de sorte que le domaine psychosocial s'en trouve affecté. À titre d'exemple, le poste de travailleur/travailleuse de proximité de la municipalité n'est pas occupé depuis de longs mois suite au départ du travailleur précédent et faute de candidatures. Ainsi, dans un contexte de pénurie régionale de main-d'œuvre qualifiée. catégorie d'emploi plus affectée est vraisemblablement celle la intervenants/intervenantes psychosociaux.

Par ailleurs, le champ d'action professionnel le plus pénalisé par cette carence semble vraisemblablement être le secteur communautaire. Les échelons salariaux ainsi que les avantages sociaux offerts par le réseau de la santé exercent un fort pouvoir d'attraction auprès de la main-d'œuvre disponible localement sur le marché du travail. L'attractivité des instances provinciales élève les critères de recrutement, une concurrence avec laquelle les offres d'emploi proposées par les organismes communautaires de Chibougamau peuvent difficilement rivaliser, faute de moyens financiers. Il faut également souligner que les horaires des deux principales structures d'hébergement, l'Aquarelle et la Maison Ross, qui fonctionnent également la nuit, peuvent jouer en défaveur de ces milieux en comparaison des horaires proposés par le réseau de la santé, lesquels obéissent à la logique du neuf à cinq. C'est

particulièrement le cas de l'Aquarelle, seule organisation de la ville à ouvrir 24h sur 24h et sept jours sur sept, ce qui induit la mobilisation d'une équipe de nuit. La Maison Ross est, quant à elle, ouverte sept jours sur sept également tout en imposant un couvre-feu à 23h.

Ce type d'horaire, cumulé à la pénurie chronique de main-d'œuvre, peut se solder par un épuisement généralisé en lien avec la charge de travail des équipes d'intervention dont les travailleurs/travailleuses peuvent plus facilement être séduits par la perspective d'un horaire fixe en journée. Confrontée à cette problématique, la direction de l'Aquarelle a toutefois mis en place un système alternatif afin de ne pas épuiser son personnel, tout en maintenant l'engagement et en répondant à son mandat. Concrètement, des équipes de gardiennes de nuit, soit des personnes qui ne sont pas forcément diplômées en travail social tout en étant compétentes sur le plan de l'accueil et de l'accompagnement de première ligne, sont chargées de superviser la vie nocturne, tout en restant en contact avec l'intervenante de garde qui pourra, quant à elle, être mobilisée si une situation le requiert.

D'une part, cette stratégie a permis d'alléger le temps de présence des intervenants/intervenantes de l'organisation pendant la nuit, ce qui contribue à atténuer quelque peu la surcharge de travail à laquelle ils/elles sont confrontés, pour un mieux-être des équipes. D'autre part, considérant que les gardiennes de nuit sont notamment d'anciennes résidentes de la ressource, leur mobilisation garantit un accueil adapté, car ancré dans la compréhension que procure ce type d'expérience. Se trouve ainsi renforcée la pertinence de ce service d'aide et de soutien tout en offrant à ces femmes la chance de redonner à leur tour à la communauté qui les a, un temps, soutenues dans leur démarche de rétablissement et de réinsertion.

Par ailleurs, il serait erroné de croire que le réseau de la santé est épargné par cette pénurie de main-d'œuvre. Le difficile recrutement de l'agente de liaison crie, dont la pertinence du poste est avérée, en témoigne. Il faut dire qu'une autre dynamique concurrentielle est à l'œuvre dans la région. En effet, les avantages sociaux et salariaux proposés dans le cadre des emplois localisés dans les communautés cries exercent une forte concurrence sur le recrutement de travailleurs/travailleuses issus de ces communautés suivant la même logique des avantages décrits ci-dessus.

Alors que le marché local de l'emploi dénote une forte compétitivité face à laquelle les organisations ne sont pas positionnées sur un pied d'égalité, la situation locale est également caractérisée par un roulement de personnel extrêmement fort résultant d'une mobilité interorganisationnelle des salariés/salariées. C'est dire qu'en contexte de pénurie, certains travailleurs/travailleuses vont être sollicités par d'autres organisations, ou encore les salariés/salariées vont d'eux-mêmes opérer un changement d'organisation qui, pour les mêmes fonctions, les rémunérera suivant des grilles salariales plus élevées, en ville comme en communauté.

Cette difficile rétention du personnel s'assortit d'un lot de conséquences concrètes quant à l'offre de services puisqu'elle engendre par exemple une difficile circulation de l'information entre les villages nordiques et la ville. De plus, le roulement de personnel inhérent à cette dynamique ne facilite en rien la consolidation de mécanismes de liaison entre le milieu chibougamois et celui des communautés cries puisque les interlocuteurs/interlocutrices désignés dans le traitement de telle ou telle situation sont susceptibles de changer sur une base régulière. Cette dynamique fragilise donc les milieux de la pratique et constitue un obstacle non seulement du point de vue du suivi des dossiers, mais également dans l'identification du personnel de référence, voire des programmes adéquats. Autrement dit, la

réussite des démarches initiées par les intervenants/intervenantes afin de venir en aide aux usagers/usagères, que ce soit en santé, en services sociaux ou simplement du point de vue de la recherche d'un logement, est négativement engagée, ce qui dénote une fragilité du milieu local.

Le maintien d'une offre culturellement en phase avec les besoins des personnes autochtones en situation d'itinérance est largement mis en péril par le fort roulement de personnel caractéristique de cette situation locale. De nombreux intervenants/intervenantes ont en effet déploré la perte de leurs salariés/salariées auprès desquels les organisations concernées avaient investi en organisant des ateliers de sensibilisation aux réalités autochtones, ou de formation en matière de sécurisation culturelle.

Ainsi, les difficultés de recrutement ne touchent pas exclusivement l'embauche de personnel cri, mais bien l'ensemble des travailleurs/travailleuses amené à fréquenter les personnes autochtones et qui ont développé des compétences à cet égard. La pénurie de main-d'œuvre endémique à la région Nord-du-Québec, dont découle un fort roulement de personnel, est nettement un frein à la préservation d'une main-d'œuvre culturellement qualifiée.

3.3.2 Une barrière culturelle renforcée par la barrière linguistique

La pénurie de main-d'œuvre, spécifiquement lorsque celle-ci est culturellement qualifiée, n'est pas le seul obstacle compliquant une offre de services efficiente. La question du manque de services anglophones à Chibougamau même est également en cause. Bien que de plus en plus d'organisations locales disposent de travailleurs/travailleuses anglophones, la barrière linguistique est présentement toujours opérante dans l'offre de services et touche la plupart des organisations. Or, la population crie étant par définition anglophone, l'anglais étant la langue seconde après la langue crie, les personnes qui se retrouvent à Chibougamau sont très affectées par ce type d'obstacle dans l'expression de leurs besoins, mais également dans l'accès aux ressources. Ce faisant, l'effet des « portes tournantes » semble vraisemblablement amplifié par les barrières linguistiques balisant l'accès aux ressources locales.

Outre la question de l'aiguillage vers les ressources répondant le mieux aux besoins des personnes se pose la question de la diffusion d'informations en anglais. En effet, pourquoi traduire un dépliant faisant la promotion de tel ou tel service quand les personnes qui s'y présentent d'elles-mêmes ne peuvent pas s'exprimer dans cette langue? De même, lorsque les personnes anciennement itinérantes arrivent à accéder à une solution de logements de seconde étape, telle qu'incarnée par l'offre de HLM, rien ne garantit leur maintien en logement si celles-ci peinent à comprendre la réglementation en vigueur lorsqu'elle est disponible uniquement en français.

Notons qu'en raison du profil sociosanitaire de la région 10, les acteurs/actrices du réseau provincial de la santé ne peuvent pas avoir recours au principe de l'exception nordique en la matière. Cette exception leur permettrait en effet de mettre de l'avant le recrutement de personnes bilingues, voire unilingues anglophones, lors de l'affichage des postes, ce qui va à l'encontre du cadre légal du Québec reposant sur la Loi 101²³. Or l'accession au statut d'exception nordique est guidée par le fait qu'un profil populationnel régional, à l'image de celui de la région sociosanitaire 18 (Terres-cries-de-la-Baie-James) ou de la région 17 (Nunavik), soit majoritairement anglophone.

-

²³ Charte de la langue française du Québec.

La région Nord-du-Québec (10) échappe à cette exception puisque son profil sociosanitaire table sur une composante crie, et donc anglophone, de seulement 6 %. Toutefois, puisque les acteurs/actrices locaux déploient leurs compétences collectives dans l'élaboration de solutions innovantes, les stratégies d'adaptation en contexte de pénurie de main-d'œuvre peuvent également toucher la question linguistique. C'est notamment le cas du CRSSSBJ qui, à travers l'embauche d'une agente de liaison crie, facilite le processus de médiation nécessaire si la barrière linguistique empêche d'offrir un service à un individu. Ce faisant, l'agente de liaison peut officier en qualité de traductrice et de médiatrice dans des situations d'urgence appelant un nécessaire débroussaillage de la situation de la personne qui ne peut s'exprimer qu'en cri. Son action favorise un premier traitement de la situation destiné à favoriser l'aiguillage de la personne concernée vers les services adéquats.

Parallèlement à ces efforts propres à l'antenne régionale du réseau provincial de la santé, certaines organisations communautaires ont également mis en place des stratégies pour contrer la barrière linguistique qui peut éventuellement se dresser entre les personnes et les services. À titre d'exemple, l'Aquarelle a également misé sur la déconstruction de cette barrière grâce à un cours d'anglais offert collectivement. Autorisée grâce à un financement d'Emploi Québec, cette initiative a permis d'embaucher ponctuellement une professeure pendant 12 semaines afin d'offrir des cours de langue tous les jeudis soirs.

Au-delà de ces considérations linguistiques et de la pénurie de main-d'œuvre endémique à la région Nord-du-Québec qui peuvent compliquer l'accompagnement des personnes, deux initiatives témoignent, quant à elles, d'un investissement de plusieurs acteurs/actrices locaux enclins à proposer une offre de services qui tienne compte de la spécificité autochtone des personnes sans logis. Ces efforts s'incarnent à travers plusieurs formules distinctes allant de la sensibilisation du personnel concerné aux réalités autochtones à l'embauche d'intervenants/intervenantes autochtones.

3.3.3 La promotion des réalités autochtones au travers de la sensibilisation culturelle

Les efforts sur ce plan se sont incarnés par la formation des intervenants/intervenantes non autochtones grâce à l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux réalités des Peuples autochtones comme l'illustre la démarche de la Maison Ross. Spécifiquement, l'organisme a offert à son personnel une formation orchestrée avec le concours du CAEC. Le même type d'effort a pu être constaté au sein de l'Aquarelle qui a bénéficié de l'expertise de Femmes Autochtones du Québec (FAQ) en 2017.

Globalement, s'il n'est pas donné d'être forcément d'origine autochtone pour véhiculer l'approche de sécurisation culturelle, sa diffusion doit faire l'objet d'un apprentissage qui se doit d'être non seulement généralisé aux acteurs/actrices responsables de l'accueil psychosocial, mais également – et en priorité – aux acteurs/actrices du secteur hospitalier plus directement impliqués dans les interventions médicales. Élargir la sensibilisation de l'approche de sécurisation culturelle auprès des médecins, des infirmières et des autres corps professionnels médicaux, en plus des employés/employées assurant l'accueil des personnes, constitue un gage de la qualité des changements apportés à la manière de répondre aux personnes autochtones en situation d'itinérance et ainsi de transformer de façon durable l'écosystème organisationnel de Chibougamau.

Au-delà de ces initiatives dédiées à la sensibilisation culturelle, l'Aquarelle se distingue par le vaste travail de fond entrepris par ses équipes dans l'optique de moduler ses stratégies d'intervention afin de rejoindre plus efficacement les femmes autochtones. Une telle stratégie dépasse la simple réalisation d'activités mettant à l'honneur les cultures des Premières

Nations. En effet, l'organisation a entrepris ces dernières années un tournant réflexif dans la manière d'aborder les situations impliquant les femmes les plus marginalisées, en s'inspirant de la philosophie d'intervention féministe intersectionnelle mise de l'avant par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. À titre d'exemple, la toxicomanie ne va plus seulement être interprétée comme une pathologie, mais comme une stratégie de survie permettant de contrer des symptômes tels que l'état dépressif, les troubles anxieux, le repli sur soi, l'automutilation.

L'application d'une telle approche peut se révéler un défi quotidien au sein des équipes de travail puisqu'elle requiert de moduler leur cadre d'intervention au cas par cas, un décentrage qui permet néanmoins de tenir compte des spécificités manifestées par les femmes autochtones. À titre d'illustration, il faut souligner le recours à la roue de la médecine dans le cadre des interventions individuelles permettant aux clientes de l'organisation d'identifier ellesmêmes les problématiques qui les touchent personnellement et ainsi d'aborder plus efficacement leurs besoins avec l'intervenante responsable de leur accompagnement. Les femmes, lorsqu'elles sont accompagnées dans leur démarche, parviennent à identifier des solutions à leur problématique, ce qui facilite également leur responsabilisation. De ce fait, le recours à la roue de la médecine constitue un puissant outil de prise de contact facilitant la création d'une relation d'aide vers l'optimisation de l'intervention au cas par cas.

Ce travail en profondeur effectué du point de vue de la relation d'aide envers les femmes autochtones est l'un des points forts de l'organisation qui se définit comme un milieu de vie dont la structure est inspirée du réseau de la santé, mais suivant une approche communautaire. Les efforts constants menés en ce sens au sein de l'Aquarelle ont amélioré la prise en charge des femmes en favorisant le développement d'un sentiment de confiance envers cette organisation qui, en vertu de la dynamique du bouche-à-oreille, s'est soldé par une forte hausse de la fréquentation de la part des femmes autochtones.

3.3.4 Un projet-pilote: le poste d'agente de liaison crie du CRSSSBJ

Des pratiques d'intervention relevant d'une approche culturellement sécurisante ont déjà fait preuve de leur efficacité auprès de la population crie à Chibougamau. Présentement, ces pratiques sont encore minoritaires puisqu'elles sont principalement le fait d'une agente de liaison rattachée au CRSSSBJ dont l'embauche, depuis juin 2018, est liée à un financement accordé par la Société du Plan Nord. Dans un contexte où la qualité des services dépend dans une large mesure des travailleurs/travailleuses en place, l'arrivée d'une intervenante crie communiquant tant en anglais qu'en cri et en français s'est révélée un grand apport qui déborde sa nature linguistique. C'est le capital culturel porté par cette travailleuse sociale de formation qui permet de créer une relation d'aide et d'accompagnement positive, pertinente et signifiante.

Ce faisant, l'existence d'un tel poste facilite tant l'accès aux services que leur administration. Concrètement, ce projet-pilote articule d'abord le mandat de l'agente de liaison autour de quatre grands programmes : 1) les services sociaux généraux ; 2) la santé mentale ; 3) la dépendance ; 4) les jeunes en difficulté. Active à la fois dans ces quatre sphères d'action publique, l'agente exerce ses fonctions dans des services de première ligne, spécifiquement en dépendance et en santé mentale, ce qui la conduit à intervenir auprès des usagers/usagères en situation de crise. L'agente peut également remplir un rôle de médiation lorsqu'elle est amenée à offrir son soutien à d'autres équipes de travail lorsqu'elles rencontrent des personnes autochtones. Parallèlement, son mandat se déploie à la fois sur le terrain et du point de vue de l'aménagement des services publics, une amplitude qui s'explique par la nature expérimentale de ce projet-pilote unique à Chibougamau.

Alors que la pertinence tant professionnelle que culturelle de ce poste est avérée, son apport n'en est que plus profond. Outre l'amélioration de l'accessibilité aux services ainsi que de leur qualité, l'agente de liaison œuvre aussi dans l'optique de contrebalancer le potentiel rapport problématique des individus aux institutions, notamment hospitalières, une relation qui pâtissait de représentations ancrées dans les pratiques discriminantes du corps soignant et plus généralement dans un rapport douloureux aux institutions non autochtones en général, un rapport hérité des pratiques assimilationnistes propres à la colonisation des Peuples autochtones.

En somme, cette initiative-pilote contribue à transformer doucement mais en profondeur le rapport entretenu par les personnes autochtones envers les institutions de leur localité en favorisant le développement d'une relation de confiance et en optant pour une cadre d'intervention ancré dans une démarche de sécurisation culturelle. Il est d'ailleurs à noter qu'une large part du mandat est orientée vers le maintien et l'actualisation d'une liaison continue avec les services et les instances implantées dans les communautés cries.



Conclusion : défis et pistes d'action

Les propos des prochaines pages ont été regroupés sous deux rubriques. La première rappellera brièvement les constats formulés au fil des trois sections de ce rapport. La seconde identifiera quelques pistes d'action issues de l'analyse des informations recueillies dans le cadre de cette enquête exploratoire.

a) Que retient-on de cette enquête exploratoire?

- Bien que la condition itinérante de personnes autochtones soit une réalité à Chibougamau, il n'existe pour l'instant aucune organisation dédié spécifiquement à ces personnes. Le filet d'aide et d'accompagnement communautaire en place dans la ville, malgré des efforts manifestes et une ouverture empathique de la part des intervenants/intervenantes concernés, ne permet pas de répondre à la demande en forte hausse.
- Quatre organisations communautaires en particulier, parmi la dizaine que compte la ville, accueillent de nombreuses personnes autochtones parmi leurs usagers/usagères: la Corporation le Zéphir (santé mentale); la Maison d'Hébergement l'Aquarelle (femmes en difficulté); La Maison Oxygène Raymond Ross du Réseau Hommes-Québec— Baie James (hommes en difficulté); le Carrefour communautaire/Carrefour de la soupe (sécurité alimentaire).
- Ces organisations aux moyens financiers, au personnel et aux installations limités n'arrivent pas toujours à répondre aux besoins diversifiés, complexes et en augmentation des personnes autochtones.
- La livraison des services à l'endroit des personnes autochtones au sein de plusieurs organisations communautaires est entravée par les modalités liées à la résidence dans l'enceinte de la ville. Toute personne qui ne peut faire la démonstration de cette résidence se trouve exclue de nombreux services.
- La condition itinérante se vit souvent dans la clandestinité et est variable selon les saisons;
 elle présente des défis particuliers associés plus directement à deux types de manifestations fréquentes en contexte autochtone : la mouvance circulaire et l'itinérance cachée.
- Sous l'angle de la mouvance circulaire, on observe une circulation grandissante entre les communautés cries environnantes et la ville de Chibougamau. Cette circulation est motivée par différentes raisons liées autant à des besoins en santé et en logement, qu'à une demande de soutien et d'accompagnement en cas de violence, de problèmes de dépendance ou de détresse psychologique.
- La dynamique urbaine de la ville, avec ses lieux d'approvisionnement et de divertissement, attire une clientèle régulière en provenance des communautés cries. Cependant, en l'absence d'une infrastructure de transport adéquate entre les communautés et la ville, cette présence ponctuelle peut être source de difficultés (obligation de passer la nuit sur place ; enivrement sur la voie publique ; hébergement d'urgence).
- La mouvance circulaire se double aussi d'une formule de mobilité intra-urbaine partagée par de nombreuses personnes qui multiplient à la fois le recours aux organismes d'hébergement et d'accompagnement existants et la fréquentation de logements occupés par le cercle de leurs relations.

- Sous l'angle de l'itinérance cachée, la pénurie de logements existante dans la ville fait en sorte que les possibilités d'accès à un chez-soi, de la part des individus comme des familles autochtones, sont très faibles que ce soit à très court terme ou à moyen terme. Il s'en suit parfois des situations d'abus et de racisme de la part de propriétaires peu scrupuleux.
- Cette pénurie est également à la source d'un surpeuplement de certains logements détenus par des personnes autochtones qui peuvent difficilement refuser d'héberger des membres de leur réseau familial ou social. Semblable comportement, dicté par des valeurs d'entraide et de solidarité, peut aussi engendrer une énorme pression sur les locataires en titre et conduire à leur éviction.
- Par le passé, le Centre d'amitié eenou de Chibougamau offrait un service d'hébergement ponctuel qui permettait de répondre à des demandes de personnes autochtones de passage dans la ville pour des raisons de santé principalement, à travers notamment le Service aux patients cris. Ce n'est plus le cas depuis une dizaine d'années. Cette situation explique en partie l'achalandage actuel des structures d'hébergement existantes.
- La précarité socioéconomique d'un segment de la population crie pèse lourd sur la croissance de la demande de services à Chibougamau. S'y ajoute des situations d'insécurité alimentaire qui sont momentanément comblées par les services locaux, par exemple au Carrefour communautaire/Carrefour de la soupe.
- Les femmes autochtones, davantage que les hommes, tentent de dissimuler leur condition itinérante afin de se protéger des abus qui pourtant ne manquent pas. Elles développent ainsi des stratégies de survie particulières mais peuvent faire l'expérience de la prostitution et de la violence, dans la ville comme dans les communautés.
- La présence des personnes cries à Chibougamau est loin d'être nouvelle d'une part, et elle s'inscrit dans la durée d'autre part. Elle va aller en s'accroissant dans le futur si on prend acte des tendances actuelles. Cette réalité gagnerait à être reconnue par les autorités et elle devrait conduire au déploiement à Chibougamau même d'une gamme de nouveaux services et structures dédiés spécifiquement aux personnes et aux familles autochtones en situation de précarité et de vulnérabilité.
- Les personnes fragilisées, dont la condition nécessiterait des soins et un accompagnement ciblés, personnalisés et continus, cumulent de nombreuses problématiques qui doivent être abordées de manière intégrée. La réponse en situation de secours immédiat (telle qu'elle peut se manifester à l'urgence de l'hôpital par exemple), ne permet pas de soulager ces problématiques, d'autant plus en l'absence de mesures de suivi.
- Les personnes présentant des troubles de santé mentale, plus que les autres, sont rarement prises en charge étant donné le manque de services et de personnel attitrés. Le tabou entourant ces troubles (dans tous les milieux) expliquent souvent la difficulté à recevoir des soins adéquats.
- La charge émotive et affective associée aux séquelles de la colonisation (et en particulier du régime des pensionnats) expliquent souvent le peu de succès des interventions ou des approches d'accompagnement classiques conçues pour une clientèle non autochtone.
- La situation actuelle, alors que des personnes (hommes et femmes de différents âges) se retrouvent à Chibougamau en état d'ébriété, accroît sensiblement la possibilité d'une intervention policière à leur égard et l'émission de constats d'infraction. Autant de modalités pouvant conduire à une judiciarisation des personnes concernées.

- En l'absence de lieux, d'installations ou de personnel pouvant accueillir les personnes autochtones et les accompagner dans leurs démarches régulières, quelles qu'elles soient, on observe une recrudescence des situations d'urgence alimentaires, sanitaires, résidentielles ou sociopsychologiques. Il s'en suit un engorgement des services, de l'urgence de l'hôpital en particulier.
- Malgré une présence continue ou occasionnelle de la population crie à Chibougamau depuis de nombreuses décennies, la cohabitation harmonieuse demeure toujours un objectif à atteindre et donne lieu, parfois, à des situations de discrimination ou de racisme avérées.
- Il y a tout lieu de penser que cette présence autochtone citadine, à l'instar de ce qui est observé dans d'autres villes-relais autochtones du Québec (entre autres Val-d'Or, La Tuque, Joliette, Maniwaki, Roberval), va augmenter dans les prochaines années ne serait-ce qu'à cause de la diversification du marché du travail, de la formation professionnelle, du milieu scolaire et des rapports sociaux en transformation.
- Compte tenu des pratiques de mobilité et de circulation très spécifiques des personnes cries (ou plus largement autochtones), de même que des nouvelles formes d'alternance résidentielle ou professionnelle entre des villes québécoises et des communautés autochtones territoriales (réserves) qui ont fait leur apparition depuis le début des années 2000, les solutions ponctuelles d'accueil dans la ville ne permettent plus de répondre aux besoins des individus 24.

b) Quels chemins emprunter pour reconfigurer l'offre de services à Chibougamau?

Il ne fait aucun doute, à la lumière des résultats de cette enquête exploratoire visant la condition itinérante des personnes autochtones, que la ville de Chibougamau se trouve aujourd'hui à un carrefour institutionnel et organisationnel. D'une part, la ville est confrontée à une série de nouvelles réalités à la fois familiales, sociales et économiques consécutives à une présence marquée et croissante de personnes en provenance des communautés cries environnantes. D'autre part, le filet social et communautaire actuel n'a pas été édifié pour répondre à ces nouvelles réalités qui prennent la forme de demandes d'aide et d'accompagnement grandissantes.

Par ailleurs, la ville, étant donné son histoire récente, sa culture du travail, son économie en complète transformation, sa localisation nordique, son positionnement institutionnel actuel et ses liens organisationnels avec plusieurs régions économiques et sociosanitaires du moyennord québécois, doit également relever de nombreux défis afin d'offrir à ses citoyens et citoyennes (indépendamment de leurs origines) un milieu de vie favorisant la vie familiale, la

_

Il est bien connu et documenté que les populations autochtones compose le segment de la population canadienne le plus mobile au pays. Cette mobilité est ancienne; elle trouve sa source notamment dans la fréquentation continue des territoires ancestraux à des fins de subsistance et de survie telle qu'inscrite dans des modes de vie nomades ou semi-nomades. L'imposition d'un mode de vie sédentaire, avec la création des réserves et le regroupement dans un même lieu de familles partageant des liens familiaux, sociaux, voire économiques, a donné naissance avec le temps à de nouvelles formes de mobilité. Au cours des dix dernières années, l'équipe de recherche de l'Alliance ODENA s'est, entre autres, penchée sur les formes contemporaines de cette mobilité. C'est ainsi qu'ont été documentées diverses formules d'alternance résidentielle motivées par le travail, les études ou même la vie sociale entre des communautés autochtones d'une part et des villes d'autre part. Chibougamau ne fait pas exception à cet égard. Par exemple, des personnes occupent un emploi dans une communauté autochtone mais résident dans une ville des environs; l'inverse est également possible. Il arrive que les déplacements soient quotidiens, mais ils peuvent être hebdomadaires ou mensuels, voire saisonniers.

vie professionnelle, la vie relationnelle et la vie récréative. Parmi ces défis celui de maintenir un climat social qui soit dénué de racisme et de discrimination à l'égard des Autochtones pourrait devenir une priorité.

De l'avis général, la population autochtone de Chibougamau demeure méconnue de l'ensemble des citoyens/citoyennes de la ville malgré une présence continue de plus d'un demisiècle. Les espaces de partage et d'apprentissage, à l'exception du Centre d'amitié, sont inexistants. Des efforts ont été faits ces dernières années de la part des organismes communautaires souhaitant en apprendre davantage sur le mode de vie et la culture cris afin de mieux accompagner les personnes qui viennent frapper à leurs portes.

Mais autrement, la sensibilisation culturelle relève plus souvent d'initiatives ponctuelles que d'une réelle politique locale de cohabitation et d'harmonisation alors que les situations de discrimination sont nombreuses, notamment en matière de logement. Il y aurait lieu, sans aucun doute, d'ajouter quelques initiatives complémentaires non seulement pour informer les intervenants/intervenantes des spécificités culturelles de la Nation Cri/Eeyou, mais aussi l'ensemble des acteurs/actrices de la gouvernance locale et régionale de même que la population en général.

Sous l'angle des services proprement dit, deux scénarios peuvent être envisagés : un premier propose l'implantation d'une nouvelle série de programmes et de services sectoriels au sein des organismes existants; un second suggère l'élaboration d'une stratégie intégrée d'initiatives visant une cohabitation harmonieuse.

b.1) L'élargissement des services actuels

Il est certain que plusieurs nouvelles mesures pourraient être mises en place dans le but d'offrir des logements temporaires et de transition aux gens de passage, compte tenu des trous de services qui ont été identifiés précédemment. Par exemple, lorsque des comportements festifs sont exacerbés, des cellules de dégrisement pourraient être aménagées dans les locaux de la Sûreté du Québec ou ailleurs, même de manière temporaire. Davantage de personnel cri pourrait aussi être embauché au sein des organismes d'aide et de soutien mais le contexte de l'employabilité à Chibougamau fait en sorte qu'il s'agit d'une avenue peu réaliste à court terme.

Dans la même optique, des procédures nouvelles pourraient être adoptées en milieu hospitalier afin que la prise en charge de patients/patientes cris qui se présentent à l'urgence puisse s'inscrire dans la durée et faire l'objet d'un suivi conséquent. L'embauche d'une agente de liaison au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) est sans aucun doute une initiative porteuse à cet égard. Non seulement ce projet-pilote devrait se pérenniser mais plusieurs personnes avec les mêmes fonctions pourraient aussi être embauchées étant donné la vaste gamme des besoins.

Cependant, dans le domaine de l'itinérance, des dépendances, de la violence et du soutien psychosocial, la volonté d'offrir aux personnes autochtones le même type de services que ceux offerts aux personnes non autochtones se heurte souvent à des obstacles majeurs. Les travaux récents de l'Alliance de recherche ODENA à propos de la condition itinérante des personnes autochtones à Montréal et à Val-d'Or ont largement démontré que leurs parcours de vie, leurs besoins et leurs aspirations sont à ce point spécifiques qu'ils requièrent des actions et des initiatives autonomes. Ils requièrent aussi des interventions et des mécanismes d'accompagnement et de suivi en phase avec les valeurs, les savoirs, les pratiques et les modes de socialisation et d'interaction autochtones.

Dans un tel contexte, l'ouverture d'un nouvel organisme d'hébergement ciblant uniquement les usagers/usagères autochtones en situation de rupture sociale ou de détresse, pourrait facilement démontrer sa pertinence et son utilité sociales. Il n'est pas certain cependant, en situation de restrictions budgétaires et de pénurie de main-d'œuvre, qu'une telle initiative puisse se concrétiser à court terme.

Si toutes ces possibilités peuvent être envisagées, et elles le sont par la plupart des acteurs/actrices des organismes communautaires à la recherche de solutions, elles n'en demeurent pas moins sectorielles et réactives compte tenu du contexte d'urgence dans lequel ces organismes fonctionnent généralement.

En dépassant le registre de l'immédiat, il faut constater qu'au-delà de la condition itinérante et des problématiques psychosociales, cette enquête a également mis en évidence des besoins plus larges de cohésion sociale, de reconnaissance culturelle et de développement économique. En d'autres mots, une approche intégrée et globale de l'ensemble des besoins pourrait être avantageuse sur plusieurs plans.

b.2) L'élaboration d'une stratégie intégrée de cohabitation harmonieuse

Le contexte démographique et géographique particulier de la ville de Chibougamau présente plusieurs similarités avec celui d'autres villes canadiennes nordiques qui compte une population autochtone plus ou moins nombreuse parmi leurs habitants/habitantes. Le défi demeure toujours de trouver un équilibre entre la population locale et la population autochtone, d'une part, mais aussi et surtout entre la ville concernée et les communautés autochtones environnantes, d'autre part. C'est à cet égard que la conception d'une stratégie intégrée de cohabitation harmonieuse pourrait constituer une réponse éventuelle.

Que ce soit en matière de soins pour répondre à des problèmes de santé chronique, en matière d'employabilité dans le cas d'une recherche d'emploi, de logement, de loisirs ou encore d'éducation, une telle stratégie intégrée présenterait plusieurs avantages. Elle constituerait un moyen de couvrir plusieurs types de besoins et non seulement des besoins d'urgence liés à des problématiques psychosociales ou à des comportements moins acceptés sur la place publique.

Elle favoriserait l'interconnexion administrative, sociale, culturelle et économique entre la ville et les communautés en proposant, par exemple, des mécanismes de circulation de l'information dans tous les domaines : accueil des nouveaux arrivants/arrivantes, maintien d'une vie sociale et culturelle, ressourcement, hébergement de transition, soutien aux familles, aiguillage dans la recherche d'emploi, voire guérison holistique. Elle pourrait aussi mettre l'accent sur les potentialités qu'offre aussi la présence de la Nation Cri/Eeyou au sein de la ville : une main-d'œuvre à former, une culture à faire rayonner, des liens avec d'autres Nations autochtones, un entrepreneuriat innovant à développer.

Le cas du transport peut constituer un exemple instructif. Comme cela a été mentionné, le fait qu'aucun service de transport n'existe entre les communautés et la ville devient un irritant important lorsque des personnes qui ont passé la journée ou la soirée à Chibougamau ne peuvent plus retourner dans leur communauté. Cette situation vient exacerber des problématiques déjà difficiles et conduit à des manifestations claires de discrimination. Toutefois, la question du transport, de l'approvisionnement, de la circulation des personnes et des biens déborde largement ce type de problématiques. Dans l'éventualité de l'existence d'un

tel service, des impacts pourraient se faire sentir de manière positive sur le plan économique (emploi, entreprises), voire éducatif et social.

Une stratégie intégrée visant la cohabitation harmonieuse des uns et des autres pourrait se déployer à l'intérieur du registre d'une nouvelle urbanité à construire. La présence d'une population autochtone à Chibougamau est une réalité qui s'inscrit dans la durée ; il ne s'agit pas d'une situation circonstancielle. La circulation entre la ville et les communautés environnantes n'est pas davantage occasionnelle ; il s'agit de déplacements inscrits dans le quotidien d'un très grand nombre de personnes.

Les travaux du Comité Toit, mis sur pied afin de proposer une approche intégrée des questions relatives au logement, pourraient être mis à profit, à l'instar des activités du Centre d'amitié eenou de Chibougamau qui reposent sur une vision de partage et de reconnaissance culturelle. Mais plus largement, il faudrait d'abord inscrire une telle stratégie au registre de la prévention, de la réconciliation et de l'innovation sociale.



Bibliographie

- Birdsall-Jones Christina, Vanessa Corunna, Nalita Turner, Gemma Smart et Wendy Shaw. 2010. Indigenous homelessness. AHURI Final Report No. 143. Australian Housing and Urban Research Institute. Online: https://www.ahuri.edu.au/research/final-reports/143.
- Christensen Julia. 2017. No Home in a Homeland. Vancouver: UBC Press.
- Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation, progrès (CERP). 2019. *Rapport final*. Gouvernement du Québec. En ligne : https://www.cerp.gouv.gc.ca/fileadmin/Fichiers clients/Rapport/Rapport final.pdf.
- Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James / Cree Board of Health and Social Services of James Bay. 2017. Wiichihiituwin (CPS): Client travel, lodging and liaison services delivered in a professional and respectful manner, CBHSSJB. Online: https://www.creehealth.org/sites/default/files/Wiichihiituwin%20Pamphlet%20FINAL-MARCH-2017.pdf.
- Distasio Jino, Gina Sylvestre et Susan Mulligan. 2005. Home is Where the Heart is and Right Now that is Nowhere... An Examination of Hidden Homelessness Among Aboriginal Peoples in Prairie Cities. Institute of Urban Studies, Winnipeg.
- Frideres James S. et René R. Gadacz. 2008. *Aboriginal Peoples in Canada*. Eighth edition. Toronto : Pearson Education Canada.
- Katapatuk Lawrence P. 2016. *Housing in Eeyou Istchee*, Cree Nation Government Capital Works and Services, Presentation to 2016 Eeyou/Eenou Regional Assembly on Health and Social Services, Waskaganish.
- Lévesque Carole, Martin Gagnon, Caroline Desbiens, Philippe Apparicio, Édith Cloutier et Tanya Sirois. 2019. Profil démographique de la population des Premières Nations et du Peuples Inuit dans les villes du Québec, 2001 à 2016. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Montréal.
- Lévesque Carole et Ioana Comat, avec la collaboration de R. Labrana, J. Abitbol, M. Deetjens, C. Couturier et N. Tran. 2018a. La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Partie 1: Une enquête qualitative à Montréal. Cahier ODENA n° 2018-02. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Montréal. En ligne : https://reseaudialog.ca/wp-content/uploads/2019/12/CahierODENA2018-02.pdf
- Lévesque Carole et Ioana Comat, avec la collaboration de R. Labrana, J. Abitbol, M. Deetjens, C. Couturier et N. Tran. 2018b. La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Partie 2: Une enquête qualitative à Val-d'Or. Cahier ODENA nº 2018-03. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Montréal. En ligne: https://reseaudialog.ca/wp-content/uploads/2019/12/CahierODENA2018-03.pdf
- Lévesque Carole, Rolando Labrana, Édith Cloutier et Tanya Sirois. 2014. Les Autochtones des villes au Québec : conditions socioéconomiques et dynamiques de mobilité. Première série de résultats de l'enquête provinciale ODENA. Cahier ODENA nº 2014-03. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Montréal. En ligne : https://reseaudialog.ca/wp-content/uploads/2019/12/CahierODENA-2014-03.pdf
- Lévesque Carole, Anne-Marie Turcotte, Jean-Luc Ratel et Alexandre Germain. 2015a. La condition itinérante au sein de la population autochtone au Québec : éléments de compréhension et pistes d'analyse, *in* Saïd Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* : 111-130. Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Lévesque Carole, Édith Cloutier, Tanya Sirois, Rolando Labrana et Ioana Radu. 2015b. Récit d'une relation fructueuse entre des leaders autochtones, des intervenants et des chercheurs engagés dans une démarche de coproduction des connaissances : la création, la mise en œuvre et les réalisations de l'Alliance de recherche ODENA, in S. Basile et K. Gentelet (dirs) : Boîte à outils des principes de la recherche en contexte autochtone : éthique, respect, réciprocité, collaboration et culture. Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. En ligne : http://espace.inrs.ca/id/eprint/6136/1/Levesque-2015-recit.pdf
- Lévesque Carole, Philippe Apparicio, Martin Gagnon, Édith Cloutier, Jo-Ann Toulouse et Josée Goulet. 2011. Cartographie sociale et économique de la population autochtone des villes du Québec. La ville de Chibougamau et la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau. Cahier ODENA n° 2011-03. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Montréal. En ligne: https://reseaudialog.ca/wp-content/uploads/2019/12/CahierODENA2011-03-Chibougamau-Final.pdf
- Lévesque Carole, Alexandre Germain, Julie Perreault et Anne-Marie Turcotte. 2011. Personnes autochtones en situation d'itinérance: quelques pistes de réflexion, *Développement social* 11(3): 18-19. En ligne: http://www.mediak.ca/personnes-autochtones-en-situation-d-itinerance-quelques-pistes-de-reflexion.aspx
- Lévesque Carole et Anne-Marie Turcotte. 2010. Les personnes autochtones en situation d'itinérance : un état des lieux à l'échelle internationale, *Inditerra* (2) : 1-15. En ligne http://www.reseaudialog.qc.ca/fr/recherche/publications/revue-inditerra/.
- McIntosh Tracey. 2005. « Māori identities: Fixed, fluid, forced », in J. Lui, T. McCreanor, T. McIntosh and T. Teaiwa (eds.), New Zealand identities: Departures and distinctions: 38-51. Wellington, New Zealand: Victoria University.
- Memmott Paul, Stephen Long, Catherine Chambers et Frederick Spring. 2003. *Categories of Indigenous « homeless » people and good practice responses to their needs. Final Report.*Australian Housing and Urban Research Institute, Queensland Research Centre. Melbourne.
- Perreault Julie, Anne-Marie Turcotte, Carole Lévesque et Edith Cloutier. 2010. La condition itinérante parmi la population autochtone du Québec : pistes de réflexion et d'analyse. *Cahier ODENA* nº 2010-03. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Montréal. En ligne : http://www.odena.ca/IMG/pdf/cahierodena-2010-03-condition itinerante.pdf.
- Peters Evelyn J. et Julia Christensen (dir.). 2016. *Indigenous Homelessness. Perspectives from Canada, Australia, and New Zealand*. Winnipeg: University of Manitoba Press.
- Peters Evelyn J. et Vince Robillard. 2009. Everything You Want Is There: The Place of the Reserve in First Nations' Homeless Mobility, *Urban Geography* 30 (6): 652-680.
- Raymond Chabot, Grant Thornton & Cie. 2012. Ville de Chibougamau. Document d'appui Projet de développement, dans le cadre du programme relatif à une cession à titre gratuit de terre de l'État en faveur des municipalités nordiques (MRNF). Coaching stratégique : rapport final d'intervention, Chicoutimi. En ligne :

 http://www.ville.chibougamau.qc.ca/media/all/723642/rapport_chibougamau_-final_140812 .pdf.
- Radu Ioana et Larry House. 2015. Miyupimaatisiiun à Eeyou Istchee : la guérison autochtone et l'engagement communautaire dans la prestation de services sociaux et de santé. *in* S. Basile et K. Gentelet (dirs) : *Boîte à outils des principes de la recherche en contexte autochtone : éthique, respect, réciprocité, collaboration et culture.* Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador : 154-164.

- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. 2018. Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur les relations entre Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation, progrès. Wendake, RCAAQ. En ligne : https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers clients/Documents deposes a la Commission/P-1177 M-036.pdf.
- Thistle Jesse A. 2017. *Definition of Indigenous Homelessness in Canada*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Torrie Gill, Ellen Borett, Nathalie Kishchuk et Henry Webster. 2010. The Evolution of Health Status and Health Determinants in the Cree Region (Eeyou Istchee): Eastmain 1-A Powerhouse and Rupert Diversion Sectoral Report. Volume 2: Detailed Analysis. Series 4, n° 3: Report on the Health Status of the Population. Public Health Department of the Cree Territory of James Bay Cree Board of Health and Social Services of James Bay. Online: http://www.gcc.ca/pdf/QUE000000012.pdf.
- Turcotte Anne-Marie. 2015. Mobilisation des connaissances et recherche partenariale : la condition itinérante parmi la population autochtone. Mémoire de maîtrise (Pratiques de recherche et action publique), Institut national de la recherche scientifique, Montréal. En ligne : http://espace.inrs.ca/3315/.
- Turcotte Anne-Marie, Julie Perreault, Édith Cloutier, Carole Lévesque et Sharon Hunter. 2010. *La rue comme territoire. Regard autochtones sur l'itinérance*. Cahier ODENA n° 2010-04. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Montréal. En ligne: http://www.odena.ca/IMG/pdf/cahierodena201004territoire.pdf.
- Turcotte Anne-Marie, Carole Lévesque et Édith Cloutier. 2015. *Un exercice conceptuel afin de mieux circonscrire les manifestations de la condition itinérante parmi la population autochtone au Québec.* Cahier ODENA n° 2015-03. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Montréal. En ligne : https://reseaudialog.ca/wp-content/uploads/2019/12/CahierODENA-2015-03.pdf



